

**Secrétariat Général Commun Départemental
Service des ressources humaines et des moyens**

Arrêté relatif à la représentation du personnel au sein du CHSCT

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 juin 2018 portant à 7 le nombre de sièges de représentants titulaires du personnel ainsi qu'à sept le nombre de représentants suppléants au sein du CHSCT ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018 actant la répartition des sièges, ouverts aux représentants du personnel au CHSCT, telle qu'elle est issue du scrutin organisé du 30 novembre au 6 décembre 2018 tendant à l'élection des représentants du personnel au comité technique de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 relatif à la représentation du personnel au sein du CHSCT ;

Vu l'arrêté en date du 11 mai 2021 portant affectation de Mme Sandrine FAURE, représentant suppléant du syndicat FO au CHSCT de la préfecture de l'Oise, à la DDT de l'Oise avec effet au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition du syndicat FO ;

Arrête

Article 1 : Mme Tatiana ROLLET est nommée membre suppléante du CHSCT de l'Oise à compter du 1^{er} juillet 2021, désignée par le syndicat FO, en lieu et place de Mme Sandrine FAURE.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Beauvais, le 27 Août 2021

La préfète

Corinne ORZECZOWSKI

**Secrétariat Général Commun Départemental
Service des ressources humaines et des moyens**

Arrêté relatif à la représentation du personnel au sein du CT de l'Oise

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant composition du comité technique de la préfecture de l'Oise ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées du 30 novembre au 6 décembre 2018 tendant à la désignation des représentants du personnel au comité technique de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018 portant composition du comité technique de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté en date du 11 mai 2021 portant affectation de Mme Sandrine FAURE, représentante suppléante du syndicat FO au CT de la préfecture de l'Oise, à la DDT de l'Oise avec effet au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel actant la mobilité sortante de Mme Annick LOUIS, représentante titulaire du syndicat FO au CT de la préfecture de l'Oise, avec effet au 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 mai 2021 portant radiation des cadres de Mme Corinne D'ARANJO, représentante suppléante du syndicat FO au CT de la préfecture de l'Oise avec effet au 1^{er} novembre 2021 ;

Sur proposition du syndicat FO ;

ARRETE :

Article 1 : Mme Nadia DESESQUELLES est nommée à compter du 1^{er} juillet 2021 membre suppléante du CT de l'Oise, désignée par le syndicat FO en lieu et place de Mme Sandrine FAURE.

Article 2 : Mme Nasthasia WITCZAK est nommée à compter du 1^{er} septembre 2021 membre titulaire du CT de l'Oise, désignée par le syndicat FO en lieu et place de Mme Annick LOUIS.

Article 3 : M. Loïc DONNEZ est nommé à compter du 1^{er} novembre 2021 membre suppléante du CT de l'Oise, désigné par le syndicat FO en lieu et place de Mme Corinne D'ARANJO.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté; qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Beauvais, le 27 août 2021

La préfète

Corinne ORZECZOWSKI

**Direction de collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de légalité et des élections**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Arrêté fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote dans le département de l'Oise
pour toutes les élections qui auront lieu durant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Vu le code électoral et notamment l'article R.40 ;

Vu les demandes des maires de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total des bureaux de vote dans le département de l'Oise pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 est fixé à 939 répartis comme suit :

- 593 communes à bureau de vote unique (593 bureaux)
- 86 communes à bureaux multiples (346 bureaux)

Article 2 : Le nombre de bureaux de vote ainsi que leur implantation pour chacune des communes du département figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote peut être consulté à la mairie de la commune concernée.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A. Beauvais, le **31 AOÛT 2021**

Corinne ORZECZOWSKI

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
1	ABANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 18 Rue Principale
2	ABBECCOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Courcelles - N° 28
3	ASBEVILLE-SAINT-LUCIEN	CLERMONT	Espace périscolaire - 1 rue de la Mairie
4	ACHY	BEAUVAIS	Salle de réception de la mairie - 19 rue du Château
5	ACY-EN-MULTIEN	SENLIS	Salle communale - 21 rue Montallant
6	AGEUX (les)	CLERMONT	Mairie - salle du conseil municipal - 36, route de Flandres
7	AGNETZ	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Ecole Primaire du Parc - Impasse du Parc
7	AGNETZ	CLERMONT	2 ^e bureau - Ecole de Boullincourt, rue G. Hardivillé
7	AGNETZ	CLERMONT	3 ^e bureau - Ecole de Ronquerolles, rue B. Laurent
8	AIRION	CLERMONT	Bibliothèque - 1, rue du Moulin
9	ALLONNE	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 21, rue de la Mairie
10	AMBLAINVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre
11	AMY	COMPIEGNE	Mairie - Grande rue - N°35
12	ANDEVILLE	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Gymnase Partie Gauche - 1 rue Jean Jaurès
12	ANDEVILLE	BEAUVAIS	2 ^e me bureau - Gymnase Partie Droite - 1 rue Jean Jaurès
12	ANDEVILLE	BEAUVAIS	3 ^e me bureau - centre de loisirs Jules Verne - rue des écoles
13	ANGICOURT	CLERMONT	Préau - Ecole Primaire - rue du Clocher
14	ANGIVILLERS	CLERMONT	Salle de conseil municipal - 15 rue de l'école
15	ANGY	CLERMONT	4, place Henri Barbusse - salle du Conseil Municipal
16	ANSACQ	CLERMONT	Mairie - Rue Bertrand - N° 10
17	ANSAUVILLERS	CLERMONT	Ecole - 62 Chaussée Brunehaut
19	ANTHEUIL-PORTES	COMPIEGNE	Salle des fêtes
20	ANTILLY	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise N°2
21	APPILLY	COMPIEGNE	Mairie - 50, rue de la Mairie
22	APREMONT	SENLIS	Salle Communale - Place Gallé
23	ARMANCOURT	COMPIEGNE	Salle polyvalente, impasse des Trilles
24	ARSY	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - 6 Place de l'Eglise
25	ATTICHY	COMPIEGNE	Salle communale - 4 place Cardon
26	AUCHY-LA-MONTAGNE	BEAUVAIS	Salle communale - 4 Ter rue Bouillier
27	AUGER-SAINT-VINCENT	SENLIS	Préau de l'Ecole - 4, rue du Raguet
28	AUMONT-EN-HALATTE	SENLIS	Mairie - 1, rue Henri Dupriez
29	AJNEUIL	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle des Sports - Place Paul Delafolie
29	AJNEUIL	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Salle des Sports, place Paul Delafolie
30	AJTEUIL	BEAUVAIS	Mairie, 37 Rue de Gournay
31	AUTHEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 21, rue Tony Beauquesne
32	AUTRECHES	COMPIEGNE	Mairie - 10, rue du Point du Jour
33	AVILLY SAINT LEONARD	SENLIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
34	AVRECHY	CLERMONT	Groupe Scolaire, 4 rue de la Croix Adam
35	AVRICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 1, rue de l'Enseigne Balny
36	AVRIGNY	CLERMONT	Mairie - 10 Allée d'Arcy
37	BABOELUF	COMPIEGNE	Mairie - 28 Place de la Mairie
39	BACOUËL	CLERMONT	Salle communale - 3 rue Yves Maréchal
40	BAILLEUL-LE-SOC	CLERMONT	Mairie - 6 Grande Rue
41	BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle du conseil municipal - place Maurice Segonds
41	BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Salle des fêtes - Place Maurice Segonds
42	BAILLEVAL	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Cimetière
43	BAILLY	COMPIEGNE	Ecole "Manoël TALMANT" - 1, rue Paul Drumont
44	BALAGNY-SUR-THERAIN	SENLIS	Salle des Fêtes Rue Marceau OUDIN
45	BARBERY	SENLIS	Mairie 1, rue du Puits
46	BARGNY	SENLIS	Mairie, 35 rue du chemin vert
47	BARON	SENLIS	Mairie - 6 Rue de Russos
48	BAUGY	COMPIEGNE	Ecole - 40, rue Saint-Médard
49	BAZANCOURT	BEAUVAIS	Salle polyvalente - 1 rue Principale
50	BAZICOURT	CLERMONT	Mairie - 23, rue de la Fontaine
51	BEAUDEUIT	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue de Grandvilliers
52	BEAUGIES-SOUS-BOIS	COMPIEGNE	Salle des Fêtes
53	BEAULIEU-LES-FONTAINES	COMPIEGNE	Mairie - 7 Grand' Place
54	LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle communale - Place de la Mairie - Beaumont les Aiguilles
54	LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Mairie - 9 Grande Rue - La Neuville Garnier
54	LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	3 ^e bureau - Mairie - 9 Place des Tilleuls - Villotran
55	BEAURAINS-LES-NOYON	COMPIEGNE	Salle des Rencontres - 67, rue de l'Eglise
56	BEAUREPAIRE	SENLIS	Mairie - Château de Beurepaire
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV1 - Bureau centralisateur - HOTEL DE VILLE SALLE No 5 - 1 rue Desgroux
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV2 - ECOLE MATERNELLE ANDERSEN - 6 rue du Franc Marché
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV3 - ECOLE PRIMAIRE GEORGES DARTOIS - avenue des écoles
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV4 - ECOLE PRIMAIRE GEORGES DARTOIS - avenue des écoles
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV5 - ECOLE PRIMAIRE CLAUDE DEBUSSY - avenue des écoles
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV6 - ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD - 16 rue Jules Isaac
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV7 - ECOLE PRIMAIRE BOIS BRULET - 12 rue Jules Isaac
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV8 - ECOLE PRIMAIRE EUROPE - avenue de l'Europe
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV9 - ECOLE PRIMAIRE EUROPE - avenue de l'Europe
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV10 - GYMNASSE RAYMOND BRIARD - rue de la Trépinière
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV11 - GYMNASSE RAYMOND BRIARD - rue de la Trépinière
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV12 - ESPACE FRANCOIS MITTERRAND - rue de Buzanval
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV13 - ESPACE PRÉ MARTINET SALLE No 2 - 17 rue du Pré Martinet
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV14 - ANCIENNE MAIRIE DE MARISSSEL - 166 rue de Marissel
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV15 - ECOLE MATERNELLE GASTON SUEUR - 1 rue Surmontier
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV16 - ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - rue d'Aunis
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV17 - ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - rue d'Aunis
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV18 - ECOLE MATERNELLE EXT JEAN MOULIN - avenue Jean Moulin
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV19 - ESPACE ARGENTINE - 11 rue du Morvan
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV20 - ESPACE ARGENTINE - 11 rue du Morvan
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV21 - ESPACE ARGENTINE - 11 rue du Morvan

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV22 – HOTEL DE VILLE SALLE No 6 - 1 rue Desgroux
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV23 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - 48 rue Desgroux
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV24 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - 48 rue Desgroux
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV25 – ECOLE PRIMAIRE JEAN ZAY - 12 rue de la Longue Haie
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV26 – ECOLE MATERNELLE VOISINLIEU - rue de la Longue Haie
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV27 – ECOLE MATERNELLE PABLO PICASSO - rue Simone Signoret
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV28 – ECOLE MATERNELLE PABLO PICASSO - rue Simone Signoret
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV29 – GYMNASSE LEO LAGRANGE - rue Louis Roger
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV30 – GYMNASSE LEO LAGRANGE - rue Louis Roger
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV31 – ECOLE PRIMAIRE A. ET M. LAUNAY - place Jammy Schmidt
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV32 – ECOLE MATERNELLE A. ET M. LAUNAY - place Jammy Schmidt
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV33 – GYMNASSE RAYMOND BRIARD - rue de la Trépinière
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV34 – GYMNASSE LEO LAGRANGE - rue Louis Roger
57	BEAUVAIS	BEAUVAIS	BV35 – Bureau de rattachement dérogatoire - 1 rue Desgroux
58	BEAUVOIR	CLERMONT	Mairie - 1 Place de Beauvoir
59	BEHERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 101, rue du Moutoir
60	BELLE-EGLISE	SENLIS	Médiathèque Jules Verne - 2, rue des Ecoles
61	BELLOY	COMPIEGNE	Mairie - 7 Place de l'Eglise
62	BERLANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 435 Rue de l'Eglise
63	BERNEUIL EN BRAY	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue Neuve
64	BERNEUIL SUR AISNE	COMPIEGNE	Salle Saint Rémi - salle polyvalente 33 rue du centre
65	BERTHICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 30 rue du Château
66	BETHANCOURT-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 53, rue de l'Eglise
67	BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente - 535 rue Maurice Choron
67	BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, Place du Marché
67	BETHISY-SAINTE-MARTIN	SENLIS	Mairie - 149, rue Saint-Lazare
69	BETZ	SENLIS	Mairie - 3, rue de la Libération
70	BIENVILLE	COMPIEGNE	Salle multifonctions, 13 rue de l'Ormeau
71	BIERMONT	COMPIEGNE	Mairie - 52, rue des Tilleuls
72	BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Vieux Moulin n°15
73	BLACOURT	BEAUVAIS	Salle périscolaire - 3 Place Yvonne Genty
74	BLAINCOURT-LES-PRECY	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil Municipal
75	BLANCOFOSSE	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue
76	BLARGIES	BEAUVAIS	Mairie, 18 Rue Principale
77	BLICOURT	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue des Minons
78	BLINCCOURT	CLERMONT	Mairie - 2, rue des Flandres
79	BOISSY-FRESNOY	SENLIS	Mairie - 16, rue Jean Charron
81	BONLIER	BEAUVAIS	1, rue de la Ville
82	BONNEUIL-LES-EAUX	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Croisy
83	BONNEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Salle périscolaire sis 9 place de la mairie
84	BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de l'Eglise
85	BONVILLERS	CLERMONT	Salle Multifonctions, - 41 Rue du puits Revel
86	BORAN SUR OISE	SENLIS	1 ^{er} bureau – Bureau centralisateur - Salle des fêtes – 7 rue de Précy
86	BORAN SUR OISE	SENLIS	2 ^e bureau - Salle des fêtes – 7 rue de Précy
87	BOREST	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise
88	BORNEL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Eglise
88	BORNEL	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Coquelicots
88	BORNEL	BEAUVAIS	3e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Roses
88	BORNEL	BEAUVAIS	4e bureau - Mairie de Fosseuse - 93, rue du Vert Galant
88	BORNEL	BEAUVAIS	5e bureau - Mairie d'Anserville - 4, rue du Chauffour
89	BOUBIERS	BEAUVAIS	Mairie - 9, rue de Senlis
90	BOUCONVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue Pelée
91	BOUILLANCY	SENLIS	Mairie - 52, rue Fromentelle
92	BOULLARRE	SENLIS	Mairie - 17, rue des Fontaines
93	BOULOGNE-LA-GRASSE	COMPIEGNE	Salle des fêtes - rue de la gare
94	BOURSONNE	SENLIS	Mairie - 8, rue Lucien Hubaut
95	BOURY-EN-VEVIN	BEAUVAIS	Mairie - 5 Rue du Fort de Ville
97	BOUTENCOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Aumelle
98	BOUVRESSE	BEAUVAIS	Mairie - 17, rue Principale
99	BRAINES	COMPIEGNE	Salle Multifonctions - 39 Rue Principale
100	BRASSEUSE	SENLIS	Salle de réunion - 33 rue de la Bédoyère
101	BREGY	SENLIS	Mairie - Place du Docteur Gilbert
102	BRENOUILLE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 16, rue Robert Guérin
102	BRENOUILLE	CLERMONT	2ème bureau - Ecole Elémentaire Berthe FOUCHERE - 32 rue Emile Zola
103	BRESLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - salle Robert Gourdain – rue René Coty
103	BRESLES	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Robert Gourdain – rue René Coty
104	BRETEUIL	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Jules Verne, place du Jeu de Paume
104	BRETEUIL	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de la Cerisaie, rue de Paris
104	BRETEUIL	CLERMONT	3e bureau - Salle Marcel Dassault, rue de l'Eglise
105	BRETIQNY	COMPIEGNE	Maison des associations, rue Saint Hubert
106	BRÉUIL LE SEC	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Jean Jaurès, parc Jean Biondi
106	BRÉUIL LE SEC	CLERMONT	2e bureau - Salle des Anciens
107	BRÉUIL LE VERT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 8 rue du Moulin
107	BRÉUIL LE VERT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de Cannellecourt, 19 rue des Marais
107	BRÉUIL LE VERT	CLERMONT	3e bureau - Ecole de Giencourt - 17 rue André Quidin
108	BRIOT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
109	BROMOS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Verte
110	BROQUIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Village
111	BROYES	CLERMONT	Mairie - 8, rue du Carдонnois
112	BRUNVILLERS-LA-MOTTE	CLERMONT	Mairie Ecole- 73, rue de l'Ecole
113	BUCAMPS	CLERMONT	Salle Multifonctions - Rue de la Mairie - N° 4
114	BUICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Principale
115	BULLES	CLERMONT	Salle Eugene Vermeulen - 3 Rue des Telliers
116	BURY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Place Jules Ferry

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
116	BURY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Méraud - Ecole, rue Pasteur
116	BURY	CLERMONT	3e bureau - Hameau de Saint Claude - Ecole, rue Ferdinand Buisson
117	BUSSY	COMPIEGNE	Mairie - 16, rue du buisson du Guet
118	CAISNES	COMPIEGNE	Mairie - Place Miss Thompson
119	CAMBROUENNE-LES-RIBECOURT	COMPIEGNE	Centre Polyvalent – 136 rue du Mariqny
120	CAMBROUENNE-LES-CLERMONT	CLERMONT	Salle communale - 218, rue de Clermont
121	CAMPAGNE	COMPIEGNE	Salle des fêtes - rue de la Montagne
122	CAMPEAUX	BEAUVAIS	Mairie - 5, rue de Formerie
123	CAMPREMY	CLERMONT	Salle de classe (sous la mairie) 11 Rue de l'Ecole
124	CANDOR	COMPIEGNE	Salle des Fêtes, place de la Mairie
125	CANLY	COMPIEGNE	Salle communale - 21 rue des Ecoles
126	CANNNECTANCOURT	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Place du Barlet
127	CANNY-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 634, rue de Picardie
128	CANNY-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 9 rue Principale
129	CARLEPONT	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - rue de l'Égalité
130	CATENOU	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
131	CATHEUX	BEAUVAIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
132	CATIGNY	COMPIEGNE	Mairie - 22 rue du canal du Nord
133	CATILLON-FUMECHON	CLERMONT	Mairie - Salle du Conseil - 63 Rue de l'Eglise
134	CAUFFRY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 123 route de Mouy
134	CAUFFRY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Soufraine - Ancienne école, 45 Grande rue
135	CAUVIGNY	BEAUVAIS	Mairie, Place de la Mairie
136	CEMPUIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - rue Verte
137	CERNOY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Rémy - N° 4
138	CHAMANT	SENLIS	Salle des Fêtes
139	CHAMBLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
139	CHAMBLY	SENLIS	2e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
139	CHAMBLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
139	CHAMBLY	SENLIS	4e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
139	CHAMBLY	SENLIS	5e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
139	CHAMBLY	SENLIS	6e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
140	CHAMBORS	BEAUVAIS	Mairie - Place J.M. Gillouard
141	CHANTILLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - avenue du maréchal Joffre
141	CHANTILLY	SENLIS	2e bureau - Salle des Sports, 12 rue Saint Laurent
141	CHANTILLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase du Bois St Denis
141	CHANTILLY	SENLIS	4e bureau - Groupe primaire du Coc chantant
141	CHANTILLY	SENLIS	5e bureau - Salle des Fêtes, avenue du Boutiller
142	LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 1200 rue de Paris
142	LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	2e bureau - Ecole des Dimérons, rue des Dimérons
142	LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	3e bureau - Nouvelle Ecole, 577 rue du Pont Saint-Jean
143	CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
143	CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	2e bureau - Mairie
144	CHAVENCON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de Monneville
145	CHELLES	COMPIEGNE	16 rue de Reure
146	CHEPOIX	CLERMONT	Salle des fêtes - 8 rue de l'école
147	CHEVINCCOURT	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - Place du Dr David
148	CHEVREVILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
148	CHEVREVILLE	SENLIS	2e bureau - Hameau de Sonnenières - Ecole
149	CHEVRIERES	COMPIEGNE	Salle Ravel sise 77 rue de Beauvais
150	CHIRY-OURSICAMP	COMPIEGNE	Salle commune « L'Orde » rue des Fontaines
151	CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 2 rue de l'Aigle
151	CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente - chemin de Claircix
152	CHOISY-LA-VICTOIRE	CLERMONT	Mairie - 88 Grande Rue
153	CHOQUEUSE-LES-BENARDS	BEAUVAIS	Mairie - 34, rue Grande
154	CINQUEUX	CLERMONT	Mairie - 10 Place Georges Tainturier
155	CIRES-LES-MELLO	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - Salle du Conseil Municipal – 7 rue de la Mairie
156	CIRES-LES-MELLO	SENLIS	2e bureau - Groupe scolaire Jean de la Fontaine – 13 rue St Martin
156	CIRES-LES-MELLO	SENLIS	3e bureau - Hameau du Tillet - Ecole maternelle - 11 rue de Précy
156	CLAIROIX	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur – Salle polyvalente - rue de l'Aronde
156	CLAIROIX	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente - rue de l'Aronde
157	CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville
157	CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Groupe scolaire Pierre Vienot
157	CLERMONT	CLERMONT	3e bureau - Belle Assise
157	CLERMONT	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio Culturel
157	CLERMONT	CLERMONT	5e bureau - Ecole de la Gare
157	CLERMONT	CLERMONT	6e bureau - Salle Cassini
157	CLERMONT	CLERMONT	7e bureau - Local associatif
158	COVREL	CLERMONT	Mairie - 19 Grande Rue
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Saint Nicolas, rue Jeanne d'Arc
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	2e bureau - Maison de l'Europe, 61 rue Saint-Lazare
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	3e bureau - Collège Gaétan Denain, 30 rue Saint-Joseph
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	4e bureau - Salle Saint Nicolas, rue du Grand Ferré
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	5e bureau - Gymnase Tainturier – Rue Georges Gougoux
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Ecole Saint Germain "B", rue de Paris
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	7e bureau - Ecole maternelle André Hammel, rond-point de la Victoire
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	8e bureau - Ecole maternelle Philéas Lebesgue, rue Philéas Lebesgue
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	9e bureau - Centre de Rencontre de Bellicart, rue de la Bannière du Roi
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	10e bureau - Ecole primaire de Royallieu - 1, rue Stalingrad
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	11e bureau - Ecole maternelle Albert Robida, avenue de Lattre de Tassigny
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	12e bureau - Ecole maternelle Jacques Prévert, rue Rhin et Danube
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	13e bureau - Ecole maternelle Charles Faroux, avenue du Général Weygand
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	14e bureau - Espace Jean Legendre, place Briet Daubigny
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	15e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou "B", allée Pierre Coquerel
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	16e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou Mat "1", rue Edouard Branly

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	17e bureau - Ecole Charles Faroux "B", rue Winston Churchill
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	18e bureau - Collège Gaëtan Denain, 75 rue de Paris
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	19e bureau - Ecole maternelle Robert Desnos - Rue Robert Desnos
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	20 ^e bureau - Maison de l'Europe - Avenue de Grande Bretagne
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	21 ^e bureau - Gymnase Tainturier - Rue François Claux
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	22 ^e bureau - Bibliothèque Bellicart - 7 rue de la Bannièrre du Roi
159	COMPIEGNE	COMPIEGNE	23 ^e bureau - Ecole maternelle Jacques Prévert - Avenue de la Libération
160	CONCHY-LES-POTS	COMPIEGNE	Mairie - 50, rue de Flandres
161	CONTEVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Léger - N°6
162	CORBEIL-CERF	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue François de Lubsasco
163	CORNAILLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue de la Mairie
164	COUDRAY-SAINT-GERMER (le)	BEAUVAIS	Salle des fêtes, Rue des écoles N°1
165	COUDRAY-SUR-THELLE (le)	BEAUVAIS	Salle annexe de la mairie- Rue Principale
166	COUDUN	COMPIEGNE	rue Saint Hilaire (locaux cantine/périscolaire)
167	COULOISY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Reims - N°54
168	COURCELLES-EPAYELLES	CLERMONT	172, rue du Château - Rez de Chaussée (modif 2015)
169	COURCELLES-LES-GISORS	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie n°1
170	COURTEUIL	SENILIS	Mairie - 1, rue de la Nonette
171	COURTIEUX	COMPIEGNE	Mairie - 26 Rue Saint-Augustin
172	COYE LA FORET	SENILIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre culturel, rue d'Hérivaux
172	COYE LA FORET	SENILIS	2e bureau - Restaurant Scolaire, impasse aux Caris
173	CRAMOISY	SENILIS	Mairie-3 Rue Henry Heurteur
174	CRAPEAUMESNIL	COMPIEGNE	Mairie
175	CREIL	SENILIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville
175	CREIL	SENILIS	2e bureau - Ecole primaire Edouard Vaillant, 3 et 5 rue E. Vaillant
175	CREIL	SENILIS	3e bureau - Ecole primaire Victor Hugo, 31 rue V. Hugo
175	CREIL	SENILIS	4e bureau - Ecole maternelle Benjamin Raspail, 22 avenue B. Raspail
175	CREIL	SENILIS	5e bureau - Ecole maternelle Jean Biondi, 2 rue Jules Féry
175	CREIL	SENILIS	6e bureau - Ecole maternelle Jean Macé, 1 rue Jean Macé
175	CREIL	SENILIS	7e bureau - Ecole maternelle Gérard de Nerval, 39 rue G. de Nerval
175	CREIL	SENILIS	8e bureau - Ecole maternelle Albert Camus, 6 allée Lafayette
175	CREIL	SENILIS	9e bureau - Centre des Rencontres, rue Guynemer
175	CREIL	SENILIS	10e bureau - Ecole maternelle Louis Pergaud, 1 place de l'Île de France
175	CREIL	SENILIS	11e bureau - Ecole maternelle Jean de la Fontaine, 24 rue Vincent Aurioi
175	CREIL	SENILIS	12e bureau - Ecole maternelle Joachim du Bellay, 110 square Antoine Watteau
175	CREIL	SENILIS	13e bureau - Ecole maternelle Rosemonde Gérard, 1 square Frédéric Chopin
175	CREIL	SENILIS	14e bureau - Ecole maternelle Goumay - 10 rue de Goumay
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	3e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	4e bureau - Restaurant scolaire Gérémae, 3 avenue de l'Europe
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	5e bureau - Salle des Sports Irène Cruperninck, rue des Cèdres
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	6e bureau - Salle des Sports Irène Cruperninck, rue des Cèdres
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	7e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	8e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	9e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	10e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	11e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zell Mosel
176	CREPEY EN VALOIS	SENILIS	12e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zell Mosel
177	CRESSONSAÇQ	CLERMONT	Mairie - Rue Neuve - N° 2
178	CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole primaire - Rue de la mare
178	CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
178	CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
179	CREVECOEUR-LE-PETIT	CLERMONT	Mairie - Grande Rue - N°14
180	CRILLON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Gessaume
181	CRISOLLES	COMPIEGNE	Maison des Associations - Chemin des Hayettes
182	CROCD (le)	BEAUVAIS	Mairie - 46 Rue Principale
183	CROISSY-SUR-CELLE	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
184	CROUTOY	COMPIEGNE	Mairie - 5 route de Jaudry
185	CROUY-EN-THELLE	SENILIS	Salle Annexe Mairie Rue de la Mairie
186	CUIGNERES	CLERMONT	Mairie - 24 rue de l'Eglise
187	CUIGY-EN-BRAY	BEAUVAIS	Salle Périscolaire rue Lucien Godefroy
188	CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Polyvalente - Place de la Mairie
188	CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Ancienne école, 1 rue du Marché
189	CUTS	COMPIEGNE	Mairie - Place du Maréchal Lector
190	CUVERGNON	SENILIS	Salle des fêtes - rue du Monument
191	CUVILLY	COMPIEGNE	Mairie - 29, rue du Matz
192	CUY	COMPIEGNE	Mairie
193	DAMERAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue Neuve
194	DARGIES	BEAUVAIS	Mairie - 13, rue de l'Eglise
195	DELINCOURT	BEAUVAIS	Salle Polyvalente rue de la Vallée
196	LA DRENNE	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 33, rue de Ressons - LE DELUGE
196	LA DRENNE	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Salle de classe - 21 grande Rue - La Neuville d'Aumont
196	LA DRENNE	BEAUVAIS	3 ^e bureau - Mairie - 660 rue Désiré Prévot - RESSONS L'ABBAYE
197	DIEUDONNE	SENILIS	Mairie - 26, rue de la Libération
198	DIVES	COMPIEGNE	Mairie - 5, rue de Montdidier
199	DOMELIERS	BEAUVAIS	Salle communale - 52, rue Principale
200	DOMFRONT	CLERMONT	Salle des Fêtes- rue de l'Eglise
201	DOMPIERRE	CLERMONT	Salle Pierre Gilles - 2, rue de l'Ecole
203	DUVY	SENILIS	Mairie - 1 rue des Moulins
204	ECUVILLY	COMPIEGNE	Mairie, Place de la Mairie
205	ELENCOURT	BEAUVAIS	Mairie, rue de la Mairie
206	ELINCOURT-SAINT-MARGUERITE	COMPIEGNE	Salle communale - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
207	EMEVILLE	SENILIS	Salle communale - 21, rue de la Forêt
208	ENENCOURT-LEAGE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Ecole

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
209	LA CORNE-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Bureau unique - Mairie - 9 ter rue du Manoir - Enencourt-le-Sec
210	EPINEUSE	CLERMONT	Salle Polyvalente - 2 rue Armand Barbès
211	ERAGNY-SUR-EPTE	BEAUVAIS	56 rue Camille Pisarro
212	ERCUIIS	SENILIS	Salle polyvalente - avenue de la Gare
213	ERMENONVILLE	SENILIS	Mairie - Place Radziwill
214	ERMENONT-BOUVAVENT	BEAUVAIS	Mairie - Rue Principale
215	EROUERY	CLERMONT	Ecole - 3 Place A. Briand
216	ERQUINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 41 Chaussée Brunehaut
217	ESCAMES	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue Principale
218	ESCHES	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Château
219	ESGLES-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue LeLong
220	ESPAUBOURG	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Logis
221	ESQUENNOY	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
222	ESSUILES-SAINT-RIMAULT	CLERMONT	Mairie- rue de la Chapelle
223	ESTREES-SAINT-DENIS	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 15 rue de l'Hôtel de Ville
223	ESTREES-SAINT-DENIS	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Place du Marché
224	ETAUVIGNY	SENILIS	Mairie - 12, rue des Tilleuls
225	ETOUY	CLERMONT	Mairie - 83, rue de l'Eglise
226	EVE	SENILIS	Salle d'activités - Place de Courcelle
227	EVRAICOURT	COMPIEGNE	Salle communale - Rue de Marquicy
228	FAY-LES-ETANGS	BEAUVAIS	Mairie 15 rue de l'Eglise
229	FAYEL (le)	COMPIEGNE	Mairie - 586, rue des Lombards
230	FAY-SAINT-QUENTIN (Le)	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Place de la Franche Mare
231	FEIGNEUX	SENILIS	Mairie - 4 Grande Rue
232	FERRIERES	CLERMONT	Salle "L. Dulrhaux" - Rue du Jardin
233	FEUQUIERES	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - Place du Frayr
234	FITZ-JAMES	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Ecole de la Béronnelle - 21, rue Jules Ferry
234	FITZ-JAMES	CLERMONT	2 ^e bureau - Salle Pierre Mendes France - rue Louis Aragon
235	FLAVACOURT	BEAUVAIS	1 rue des Calibouts
236	FLAYY-LE-MELDEUX	COMPIEGNE	Salle polyvalente, 118 rue de l'Ecole
237	FLECHY	CLERMONT	Mairie - Rue Principale - N° 20
238	FLEURINES	SENILIS	Salle des associations Firmin Declercq - Rue de Verneuil
239	FLEURY	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue n°9
240	FONTAINE-BONNELEAU	BEAUVAIS	Mairie - 20, rue Saint-Cyr
241	FONTAINE-CHAALIS	SENILIS	Mairie - 12 Grande Rue
242	FONTAINE-LAVAGANNE	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - rue du Colombier
243	FONTAINE-SAINT-LUCIEN	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Calais
244	FONTENAY-TORCY	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place Jeanna Bullot
245	FORMERIE	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle Louis Aragon
245	FORMERIE	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Salle Louis Aragon
245	FORMERIE	BEAUVAIS	3 ^e bureau - Mairie - Rue Amédée Levasseur - Boutvent la Grange
247	FOUILLEUSE	CLERMONT	Mairie - Impasse de la Mairie - N°1
248	FOUILLOY	BEAUVAIS	Salle associative - Cour de l'école - 1, rue de Beauvais
249	FOULANGUES	SENILIS	Mairie - Rue des Coquets n°10
250	FOUQUENIES	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 31 rue des Fougères
251	FOUQUEROLLES	BEAUVAIS	Salle des fêtes - Route de Bresles
252	FOURNIVAL	CLERMONT	Salle Polyvalente - Grande Rue - n°44 bis
253	FRANCASTEL	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
254	FRANCIERES	COMPIEGNE	Salle polyvalente - 2 rue Notre Dame
255	FRENCHES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°241
256	MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Mairie - Place de la Mairie - Frosneux-Montchevreuil
256	MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Mairie - rue de la Mairie - Bischoville
257	FRESNES L'EGUILLON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de la Mairie
258	FRESNIERES	COMPIEGNE	Mairie - 15, rue Principale
259	FRESNOY-EN-THELLE	SENILIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
260	FRESNOY-LA-RIVIERE	SENILIS	Mairie - 38, rue de l'Autonne
261	FRESNOY-LE-LUAT	SENILIS	Mairie - Place Daniel Bourgeois
262	FRESTOY-VAUX (le)	CLERMONT	Mairie - 9, rue des Tilleuls
263	FRETROY-LE-CHATEAU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Albin Cadet n°1
264	FROCCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 17 Rue du Moulin
265	FROIDSY	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Provinlieu
267	GALLET (le)	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue du Pressoir
268	GANNES	CLERMONT	Mairie - 5 rue de l'Ecole
269	GAUDECHART	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de Grez
270	GENVRY	COMPIEGNE	Salle des fêtes - Rue Principale
271	GERBEROY	BEAUVAIS	Mairie - Bureau du secrétariat de Mairie - 6 Place La Hire et Xaintrilles
272	GILOCOURT	SENILIS	Mairie - 494, rue de l'Eglise
273	GIRAUMONT	COMPIEGNE	Ecole - 9 ter rue Paul Plonquet
274	GLAIGNES	SENILIS	4 rue de Metz
275	GLATIGNY	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Dubos
276	GODENVILLERS	CLERMONT	Ancienne Salle de classe - Rue d'En Haut - N°37
277	GOINCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue Jean Jaurès
278	GOLANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 420 Rue Verte
279	GONDREVILLE	SENILIS	Mairie - 8, rue de l'Ecole
280	GOURCHELLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
281	GOURNAY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Mairie - Place du Jeu de Paume
282	GOUVIEUX	SENILIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes - 38 rue de la mairie
282	GOUVIEUX	SENILIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 38 rue de la mairie
282	GOUVIEUX	SENILIS	3e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
282	GOUVIEUX	SENILIS	4e bureau - Ecole de Chaumont, 12 rue de Chaumont
282	GOUVIEUX	SENILIS	5e bureau - Ecole Marcel Pagnol, 5 rue de la Tannerie
282	GOUVIEUX	SENILIS	6e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
282	GOUVIEUX	SENILIS	7e bureau - Salle des Fêtes - 38, rue de la Mairie
283	GUY-LES-GROSEILLERS	CLERMONT	Salle des fêtes - 1 Chaussée Brunhaut

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
284	GRANDFRESNOY	COMPIEGNE	Salle des élections - 119 rue de l'église - Salle près de la mairie
285	GRANDVILLIERS-AUX-BOIS	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Calvaire
286	GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes - Square Fernand Lemaire
286	GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	2e bureau - Annexe de la Salle des Fêtes - Square Fernand Lemaire
287	GRANDRU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Ernest Flury n°93
288	GREMEVILLERS	BEAUVAIS	Local périscolaire - Parking de la cantine - 8 Rue Saint Rémy
289	GREZ	BEAUVAIS	Salle du conseil municipal - 2, rue du Minet
290	GUIGNECOURT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue de la Place
291	GUISCARD	COMPIEGNE	Mairie - 127 rue du Général Leclerc
292	GURY	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue du 4ème Rég Inf Coloniale
293	HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 5, rue de la Croix du Bellay
294	HAINVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°6
295	HALLOY	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 3 ter rue de Grez
296	HANNACHES	BEAUVAIS	Mairie - rue de Villers sur Auchy n°2
297	HAMEL (le)	BEAUVAIS	Secrétariat de mairie - 535 rue Principale
298	HANVOILE	BEAUVAIS	Mairie - 67 Grande Rue
299	HARDVILLIERS	CLERMONT	Mairie - Rue Saint-Pierre - N° 5
301	HAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de la Mairie
302	HAUDVILLIERS	BEAUVAIS	Salle d'activités scolaires - Cour de l'Ecole - 7 rue de l'Eglise
303	HAUTBOS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Thérines - N°6
304	HAUTE-EPINE	BEAUVAIS	Salle annexe de la - 2 rue des Lombards
305	HAUTEFONTAINE	COMPIEGNE	Mairie, Rue de Chelles
306	HECOURT	BEAUVAIS	Mairie-2, Rue de l'Eglise
307	HEILLES	CLERMONT	Mairie, 347 rue de l'Eglise
308	HENEVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Berceau - N°135
309	HENONVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Talon n° 20
310	HERCHIES	BEAUVAIS	Salle pluri-scolaire, 17 Rue Georges Hernaux
311	HERELLE (le)	CLERMONT	Mairie - 1 rue de l'Ecole
312	HERICOURT-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie, rue de l'Eglise
313	HERMES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre périscolaire - 50, route de Mouy
313	HERMES	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 50, route de Mouy
314	HETOMESNIL	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Impasse Lecat
315	HODENC-EN-BRAY	BEAUVAIS	Mairie - Rue Legende - N° 8
316	HODENCA-ÈVEQUE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 48 grande Rue
317	HONDINVILLE	CLERMONT	Mairie - 241, rue de la Mairie
318	HOUDANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 21, rue des Bois
319	LA HOUSOY	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 93 Rue de Jouy Sous Thelle
320	IVORS	SENLIS	Mairie - 43 Grande Rue
321	IVRY-LE-TEMPLE	BEAUVAIS	Salle multifonction - Place de la mairie
322	JAMERICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 21, rue du Clos de l'Abbaye
323	JANVILLE	COMPIEGNE	Mairie - Rue René Richard
324	JAUZY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Mairie
325	JAux	COMPIEGNE	Salle des fêtes - 187 rue Charles Ledame
326	JONQUIERES	COMPIEGNE	Mairie - 18 Rue de l'Archerie
327	JOUY SOUS THELLE	BEAUVAIS	Mairie, 67 rue Saint-Michel
328	JUVIGNIES	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Eglise
329	LABERLIERE	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Rue de l'Eglise
330	LABOISSIERE-EN-THELLE	BEAUVAIS	Mairie - Place de l'Eglise
331	LABOSSE	BEAUVAIS	Mairie - 17, rue Principale
332	LABRYERE	CLERMONT	Mairie - 44, rue du Marais
333	LA CHAPELLE-AUX-POTS	BEAUVAIS	Mairie - Salle de location - 17 Avenue Tristan Klingsor
334	LA CHAPELLE-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 239, rue de Chambly
335	LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de la Mairie
336	LA CHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	BEAUVAIS	Salle communale - Rue Diogène Maillart - N° 56
337	LACHELLE	COMPIEGNE	Mairie - 2 Grande Rue
338	LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle intercommunale Guy Schott - 135 rue Carnot
338	LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole des Bruyères - 47 avenue des Bruyères
338	LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	3e bureau - Ecole maternelle Pierrette Abelle - 46 rue Pasteur
338	LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	4e bureau - MCA P. Bensaïfi - 799 rue Ferdinand Meunier
339	LAFRAYE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, rue de l'Eglise
340	LAGNY	COMPIEGNE	Mairie - 930, rue principale
341	LAGNY-LE-SEC	SENLIS	Mairie, 2 rue de la Mairie
342	LAIGNEVILLE	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 342 rue de la République
342	LAIGNEVILLE	CLERMONT	2 ^e bureau - Centre de Loisirs - rue Van Gogh
342	LAIGNEVILLE	CLERMONT	3 ^e bureau - Ecole primaire de l'Aunois
344	LALANDELLE	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Principale
345	LAMECOURT	CLERMONT	Mairie - 18 Grande Rue
346	LAMORLAYS	SENLIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - rue de la Tenure au Foyer Culturel
346	LAMORLAYS	SENLIS	2 ^e bureau - rue de la Tenure au Foyer Culturel
346	LAMORLAYS	SENLIS	3 ^e bureau - Salle de restauration scolaire - 5 avenue du Maréchal Joffre
346	LAMORLAYS	SENLIS	4 ^e bureau - Gymnase La Madelle - 39 rue des marais
346	LAMORLAYS	SENLIS	5 ^e bureau - Gymnase La Madelle - 39 rue des marais
346	LAMORLAYS	SENLIS	6 ^e bureau - Salle Bertinval - 21 chaussée de Bertinval
347	LANNON-CUILLERE	BEAUVAIS	Salle de Réunions "Jean Gautier" 20 bis - Rue Principale
348	LARBROYE	COMPIEGNE	Mairie - 51, rue de la Mairie - Salle de classe
350	LASSIGNY	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - 10bis Rue Saint Crépin
351	LATAULE	COMPIEGNE	Mairie - 1, route de Compiègne
352	LATTAINVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue J.B. Crèvecoeur - N° 12
353	LAVACQUERIE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Neuve, n°1
354	LAVERRIERE	BEAUVAIS	Mairie - 9, rue de Saint-Pierre
355	LAVERSINES	BEAUVAIS	Mairie - 2 place de la Mairie
356	LAVILLETERRE	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue Jean Dessein - N° 8
357	LEGLANTIERES	CLERMONT	Mairie - Grande Rue - N° 6
358	LEVIGNEN	SENLIS	Mairie - 6, rue de Paris
359	LHERAULE	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de la Mairie

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
360	LIANCOURT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 232 rue Jules Michelet
360	LIANCOURT	CLERMONT	2e bureau - Centre aéré - Ecole Primaire Jean Macé, avenue du Général de Gaulle
360	LIANCOURT	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire Jean de la Fontaine, rue Jean de la Fontaine
361	LIANCOURT-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 1 Grande Rue
362	LIBERMONT	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Forêt n°60
363	LIERVILLE	BEAUVAIS	Mairie - 3, rue du Grand Orme
364	LIEUVILLERS	CLERMONT	Mairie - Parc Pierre Durosoy
365	LIMUS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 7 Place de la Mairie
366	LITZ	CLERMONT	Mairie - 2, rue de la Mairie
367	LOCONVILLE	BEAUVAIS	Mairie - 5 Rue de la Mairie
368	LONGUEIL ANNEL	COMPIEGNE	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Préau de l'école maternelle Charles Perrault - Place de la Mairie
368	LONGUEIL ANNEL	COMPIEGNE	2e bureau - Salle municipale Marius Leclercq - 45 avenue de la Canonnière
369	LONGUEIL-SAINTE-MARIE	COMPIEGNE	Salle Pierre Cauté Place du Gal de Gaulle
370	LORMAISON	BEAUVAIS	Mairie - 26, rue de Goumay
371	LOUEUSE	BEAUVAIS	Mairie - 21, rue des Puits
372	LUCHY	BEAUVAIS	Salle du Conseil de la Mairie - 2 Rue d'Auchy
373	MACHEMONT	COMPIEGNE	Mairie - 21, rue de l'Eglise
374	MAIGNELAY-MONTIGNY	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Maison communale
374	MAIGNELAY-MONTIGNY	CLERMONT	2e bureau - Maison communale
375	MAIMBEVILLE	CLERMONT	Mairie-Ecole, 6 place de Verdun
376	MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Ecole - Rue de la Mairie - N° 4
377	MAISONCELLE-TUILERIE	CLERMONT	Mairie - 25, rue Principale
378	MAREST-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - Bureau des Associations - 14 route de Compiègne
379	MAREUIL-LA-MOTTE	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Grande Rue
380	MAREUIL-SUR-OURCQ	SENLIS	Centre Multifonctionnel - 29 bis, rue de Meaux
381	MARGNY-AUX-CERISES	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue des quatre chemins
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville - 117 avenue Octave Butin
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	2e bureau - Salle des réunions - 286 rue de la République
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	3e bureau - Ecole maternelle Edouard Herriot - rue Louis Gracin
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	5e bureau - Ecole maternelle Jules Ferry - Place Lefèvre
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Ecole Suzanne Lacore - 229 rue Paul Doumer
382	MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Salle des sports Marcel Guérin - allée Marcel Guérin
383	MARGNY-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 78, rue de la Mairie
385	MAROLLES	SENLIS	Salle des Fêtes - 19 Rue de l'Eglise
386	MARQUEGLISE	COMPIEGNE	Mairie - 40, rue de Margny
387	MARSEILLE-EN-BEAUVAIS	BEAUVAIS	Salle de réunion, Place Warnault
388	MARTINCOURT	BEAUVAIS	Salle communale - 5 rue Principale
389	MAUCOURT	COMPIEGNE	Salle Communale
390	MAULERS	BEAUVAIS	Ecole - 16 Grande rue
391	MAYSSEL	SENLIS	Salle Polyvalente
392	MELICOCQ	COMPIEGNE	Mairie - 50 Place du Commandant Perreau
393	MELLO	SENLIS	Mairie - 2 place de la Mairie
394	MENEVILLERS	CLERMONT	Mairie, 3 rue de l'Eglise
395	MERU	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville
395	MERU	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole Voltaire, 10 rue Voltaire
395	MERU	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole Gambetta, 1 rue Camille Desmoulins
395	MERU	BEAUVAIS	4e bureau - Ecole Bellonte, 3 rue Bellonte
395	MERU	BEAUVAIS	5e bureau - Hameau de Lardières - Mairie
395	MERU	BEAUVAIS	6e bureau - Ecole Jean Moulin, 1 rue Jean Moulin
395	MERU	BEAUVAIS	7e bureau - Ecole Pasteur, 4 boulevard Pablo Picasso
396	MERY-LA-BATAILLE	CLERMONT	Mairie - 15, rue du Bois
397	MESNIL CONTEVILLE (le)	BEAUVAIS	Salle Communale, 34 Grande Rue
398	LE MESNIL EN THELLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle du Conseil, 5 rue de la mairie
398	LE MESNIL EN THELLE	SENLIS	2e bureau - Salle Jules Verne, 8 rue du Chef de Ville
399	MESNIL-SAINT-FIRMIN (le)	CLERMONT	Mairie - 25 bis rue du Château
400	MESNIL-SUR-BULLES	CLERMONT	Mairie - Rue de Picardie - N°1
401	LE MESNIL THERIBUS	BEAUVAIS	Préau de l'Ecole rue de la Mairie
402	LE MEUX	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des fêtes Yvon Dupain - 59 rue de la République
402	LE MEUX	COMPIEGNE	2e bureau - Salle des fêtes Yvon Dupain - 59 rue de la République
403	MILLY SUR THERAIN	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Dieppe
404	MOGNEVILLE	CLERMONT	Mairie - 4 place Jean Jaurès
405	MOLIENS	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de Picardie
406	MONCEAUX	CLERMONT	Mairie - Place Robert Jossa
407	MONCEAUX-L'ABBAYE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Grand Chemin
408	MONCHY-HUMIERES	COMPIEGNE	Mairie - 1, rue de Goumay
409	MONCHY-SAINT-ELOI	CLERMONT	Mairie - 30, rue de la République
410	MONDES-COURT	COMPIEGNE	Mairie - 350, rue de l'Eglise
411	MONNEVILLE	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 1 place du Frége
412	MONTAGNY-EN-VEVIN	BEAUVAIS	Salle du conseil municipal - 3 Place de la Mairie
413	MONTAGNY-SAINT-FELICITE	SENLIS	Mairie, 11 rue Porte de Baron
414	MONTATAIRE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place Auguste Génie
414	MONTATAIRE	SENLIS	2e bureau - Salle de la Libération, rue des Déportés
414	MONTATAIRE	SENLIS	3e bureau - Groupe Scolaire Paul Langevin, 19 rue du 8 mai 1945
414	MONTATAIRE	SENLIS	4e bureau - Groupe Scolaire Henri Wallon, 30 rue Jules Ferry
414	MONTATAIRE	SENLIS	5e bureau - Groupe Scolaire J. Decour A - 92 avenue Anatole France
414	MONTATAIRE	SENLIS	6e bureau - Groupe Scolaire J. Decour - Ecole maternelle rue Paul Vaillant Couturier
414	MONTATAIRE	SENLIS	7e bureau - Groupe Scolaire Jolot Curie - 32 rue Louis Blanc
414	MONTATAIRE	SENLIS	8e bureau - Groupe Scolaire Jolot Curie - 32 rue Louis Blanc
414	MONTATAIRE	SENLIS	9e bureau - Groupe Scolaire Maurice et Lucie Bambier
415	MONTPELLROY	SENLIS	Mairie - 3, rue de l'Eglise
416	MONTGERAIN	CLERMONT	Mairie - 1 Place de la Mairie
418	MONTIERS	CLERMONT	Mairie, 11 rue de l'Abbaye
420	MONTJAVOULT	BEAUVAIS	Salle des fêtes (derrière la mairie)
421	MONT-LEVEQUE	SENLIS	Mairie - 19, rue de l'Eglise

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
422	MONTLOGNON	SENLIS	Mairie - 19, rue du Moulin
423	MONTMAQ	COMPIEGNE	Salle des Fêtes rue du Maréchal Joffre n°18A
424	MONTMARTIN	COMPIEGNE	Mairie - 1 Rue d'Amiens
425	MONTREUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Mairie - Rue de l'Eglise
426	MONTREUIL-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie - 11, rue des Apôtres
427	MONTS	BEAUVAIS	Mairie - 29, rue des Sources
428	LE MONT SAINT ADRIEN	BEAUVAIS	Mairie, 1 Rue de Rome
429	MORANGLES	SENLIS	Ecole de la Mare du Bois - 192 Rue du Prieuré
430	MORIENTAL	SENLIS	Mairie - 1, Sente de l'Ecole
431	MORLINGOURT	COMPIEGNE	Mairie - 27, Place de la Mairie
432	MORTEFONTAINE	SENLIS	Mairie - 18, rue Corot
433	MORTEFONTAINE-EN-THELLE	BEAUVAIS	Salle des Associations - 13, rue Basse
434	MORTEMER	COMPIEGNE	Mairie - 62 Grande Rue
435	MORVILLERS	BEAUVAIS	Petite salle de la Mairie - 34, rue Riquefosse
436	MORY-MONTCRUX	CLERMONT	Mairie - 24bis Grande Rue
437	MOUCHY-LE-CHATEL	BEAUVAIS	Mairie - Place du Maréchal de Mouchy
438	MOULIN-SOUS-TOUVENT	COMPIEGNE	Mairie -2 Rue du Général Collardet
439	MOUY	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Alain Bashung, Place Pierre Sémard
439	MOUY	CLERMONT	2 ^e bureau - Pôle Enfance - 90 Boulevard Bercoux
439	MOUY	CLERMONT	3 ^e bureau - Ecole maternelle du Centre, 3 impasse des Ecoles
440	MOYENNEVILLE	CLERMONT	Mairie - Rue de Gournay - N°149
441	MOYVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - 52 Rue de l'Eglise
442	MUIDORGE	BEAUVAIS	Mairie - 18bis Rue Marcel Dassault
343	LALANDE-EN-SON	BEAUVAIS	Mairie - 16 rue Principale
443	MURANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue des Planquettes
444	MUREAUMONT	BEAUVAIS	Mairie - 37, rue Principale
445	NAMPEL	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
446	NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Maison du Temps Libre, Place de l'ancien Château
446	NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire, rue Ernest Legrand
446	NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	3e bureau - Collège Guillaume Cale, 12 rue de Lizy
447	NERY	SENLIS	Mairie - Parc Paul Roudon
448	NEUFCHELLES	SENLIS	Mairie - 39, rue Louis Faussard
449	NEUFVY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Salle des fêtes communale - Place du jeu de Paume
450	NEUILLY EN THELLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 3 avenue des Cinq martyrs
450	NEUILLY EN THELLE	SENLIS	2e bureau - Mairie, avenue des Cinq martyrs
451	NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue d'Auvillers
451	NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de l'Orme, avenue des Biches
452	NEUVILLE-BOSC	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre
454	NEUVILLE-EM-HEZ (la)	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du 8 Mai 1945
456	LA NEUVILLE-ROY	CLERMONT	Mairie - 7, rue de Paris
457	NEUVILLE-SAINT-PIERRE (la)	CLERMONT	Mairie - Rue du Haut n°11
458	NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (la)	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, Rue d'Achy
459	NEUVILLE-SUR-RESSONS (la)	COMPIEGNE	Mairie - 3, rue du Capitaine Maillard
460	NEUVILLE-VAULT (la)	BEAUVAIS	Mairie, 13 rue Philéas Lebesgue
461	NIUVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 16 Grande Rue
462	NOAILLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
462	NOAILLES	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
462	NOAILLES	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Marché Couvert 1, place Burton
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	2e bureau - Marché Couvert 2, place Burton
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	3e bureau - Marché Couvert 3, place Burton
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	4e bureau - Gymnase Carnot 1, groupe scolaire Carnot, 144 - 148 rue Carnot
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	5e bureau - Gymnase Carnot 2, groupe scolaire Carnot, 144 - 148 rue Carnot
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	6e bureau - Gymnase Jean Moulin, 28 bis rue de la Liberté
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	7e bureau - Gymnase de l'Obier, avenue du 8 mai 1945
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	8e bureau - Gymnase des Granges 1, 4 allée Philéas Lebesgue
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	9e bureau - Gymnase des Granges 2, 4 allée Philéas Lebesgue
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	10e bureau - Gymnase des Côtéaux 1, 86 rue Jean Jaurès
463	NOGENT SUR OISE	SENLIS	11e bureau - Gymnase des Côtéaux 2, 86 rue Jean Jaurès
464	NOINTEL	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
465	NOIREMONT	CLERMONT	Mairie- Rue des Glycines
466	NOROY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Jean des Pleurs - N°342
468	NOURARD-LE-FRANC	CLERMONT	Salle multifonctions - Place des Prieurés
469	NOVILLERS-LES-CAILLOUX	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
470	NOYERS-SAINT-MARTIN	CLERMONT	Salle polyvalente - 27 Rue des Bouleaux
471	NOYON	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Ville - CHEVALET place Aristide Briand
471	NOYON	COMPIEGNE	2e bureau - Centre Ville, avenue Jean Jaurès - CHEVALET place Aristide Briand
471	NOYON	COMPIEGNE	3e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
471	NOYON	COMPIEGNE	4e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
471	NOYON	COMPIEGNE	5e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
471	NOYON	COMPIEGNE	6e bureau - Maison de Quartier Beau Séjour - Square de Compiègne
471	NOYON	COMPIEGNE	7e bureau - Maison de Quartier Saint Siméon - Bvd Schumann
471	NOYON	COMPIEGNE	8e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
472	OFFOY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Carrefour
473	OGNES	SENLIS	Mairie - Rue Claude Tillet
474	OGNOLLES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N° 1
476	OME COURT	BEAUVAIS	Salle Communale - 1, rue de Saint Denis court
477	ONS EN BRAY	BEAUVAIS	Salle de la Mairie - 22, place de l'Eglise
478	ORMOY-LE-DAVIEIN	SENLIS	Mairie - 2, rue des Maronniers
479	ORMOY-VILLERS	SENLIS	Mairie - 28 Grande Rue
480	OROER	BEAUVAIS	Salle polyvalente Alphonse Pype - Rue de l'École - Boursains
481	ORROUY	SENLIS	Salle Polyvalente - 83, rue Montville
482	ORRY LA VILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place de L'Abbé Clin
482	ORRY LA VILLE	SENLIS	2e bureau - Salle Polyvalente, rue des Fraisières

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
482	ORRY LA VILLE	SENLIS	3e bureau - Ecole élémentaire - 7 rue d'Aumale
483	ORVILLERS-SOREL	COMPIEGNE	Mairie - Place Mathilde Havart
484	OUDEUIL	BEAUVAIS	Mairie-3, rue Saint Omer
485	ORSEL-MAISON	CLERMONT	Logement Ecole - 3 La Nauve Rue
486	PAILLART	CLERMONT	Mairie - 2, rue de la Mairie
487	PARNES	BEAUVAIS	Mairie - 19 Rue Arthur LeFrançois
488	PASSEL	COMPIEGNE	Mairie - Rue principale
489	PEROY-LES-GOMBRIES	SENLIS	Salle Multifonctions - 25 rue de la Ville
490	PIERREFITTE EN BEAUVAIS	BEAUVAIS	Salle des Réunions - 8 Rue de l'Ecole
491	PIERREFONDS	COMPIEGNE	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Mairie - Place de l'Hôtel de Ville
491	PIERREFONDS	COMPIEGNE	2 ^e bureau - Ancienne Chapelle de Palesne - 41bis rue de Morienval « Palesne »
492	PIMPRESZ	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise
493	PISSELEU-AUX-BOIS	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue du Piénot
494	PLAILLY	SENLIS	Mairie - 15 rue de Paris
495	PLAINVAL	CLERMONT	Mairie - Rue d'En Bas - N°160
496	PLAINVILLE	CLERMONT	Salle des Fêtes - Place du Jeu de Paume
497	PLESSIER-SUR-BULLES (le)	CLERMONT	Mairie
498	PLESSIER-SUR-SAINT-JUST (le)	CLERMONT	Salle Polyvalente - Rue de Compiègne n° 239
499	PLESSIS-DE-ROYE	COMPIEGNE	Mairie - 500, rue de Sarvic
500	LE PLESSIS BELLEVILLE	SENLIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur : Salle des Cérémonies à la mairie, 8 Place de l'Eglise
500	LE PLESSIS BELLEVILLE	SENLIS	2 ^e bureau - Centre social culturel et sportif, 10 rue de Verdun
500	LE PLESSIS BELLEVILLE	SENLIS	3 ^e bureau - Centre social culturel et sportif, 10 rue de Verdun
501	PLESSIS-BRION (le)	COMPIEGNE	Salle Multifonctions Avenue Saint Sulpice
502	PLESSIS-PATTE-D'OIE (le)	COMPIEGNE	Mairie - rue de l'Eglise
503	PLOYRON (le)	CLERMONT	Ancienne Ecole - Mairie, Rue de l'Eglise
504	PONCHON	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 55, rue de la Mairie
505	PONTARME	SENLIS	Mairie - 1, rue Ernest Dupuis
506	PONT-L'EVEQUE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Maréchal Leclerc n°32
507	PONTOISE-LES-NOYON	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
508	PONTPOINT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, salle du Conseil municipal
508	PONTPOINT	SENLIS	2e bureau - Restaurant scolaire, rue du Colombier
508	PONTPOINT	SENLIS	3e bureau - Hameau de Moru - Salle des Associations, rue des Sablons
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Claude Monnet - place d'armes
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	2e bureau - Salle communale Les Falaises - 9 rue d'Halatte
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	3e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	4e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	5e bureau - Ecole Espace Daniel Gatti, 230 rue Fould Stern
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	6e bureau - Ecole Max Drains, 1 rue T. Richard
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	7e bureau - Ecole Robert Desnos, 5 rue J.B. Clément
509	PONT SAITE MAXENCE	SENLIS	8e bureau - Ecole Françoise Doto, 1 allée Louise Michel
510	PORCHIEUX	BEAUVAIS	Mairie - 29 rue Saint Nicolas
511	PORQUERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 84, rue de la Mairie
512	POUILLY	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Ecole
513	PRECY SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 47 49 rue Charles de Gaulle
513	PRECY SUR OISE	SENLIS	2e bureau - "Les Erables" 32, rue des Tournelles
514	PREVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Principale
515	PRONLEROY	CLERMONT	Mairie - 1 Place Robert Minguet
516	PUISEUX-EN-BRAY	BEAUVAIS	Mairie - Place de l'Eglise
517	PUISEUX-LE-HAUBERGER	SENLIS	Salle Jean Louis VOGEL - 4 rue « le Délaissé »
518	PUITS-LA-VALLÉE	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du Château
519	QUESMY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Croix - N° 15
520	QUESNEL-AUBRY (le)	CLERMONT	Mairie - Rue Pauvrete
521	QUINCAMPOIX-FLEUZY	BEAUVAIS	Mairie - 10, rue Lucien Jouan
522	QUINQUEPOIX	CLERMONT	Salle Polyvalente, Rue Charles Tourillon
523	RAINVILLERS	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de l'Eglise
524	RANTIGNY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 13 rue Anatole France
524	RANTIGNY	CLERMONT	2e bureau - Salle polyvalente Paul Eiselsé, 18 rue M. Berthelot
525	RARAY	SENLIS	Mairie - 5, rue Nicolas de Lancy
526	RAVENEL	CLERMONT	Salle polyvalente - 14, rue du 8 mai 1945
527	REEZ-FOSSE-MARTIN	SENLIS	Mairie, Rue Fromentelle
528	REILLY	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue du Réveillon
529	REMECOURT	CLERMONT	Mairie - 29, rue de la Mairie
629	THERINES	BEAUVAIS	Salle multifonctions - Rue de la Mairie
530	REMERANGLES	CLERMONT	Mairie - Grande Rue n°38
531	REMY	COMPIEGNE	Mairie - 126, rue de l'Eglise
533	RESSONS-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Centre de Culture et de Loisirs 786 rue de Bayencourt
534	RETHONDES	COMPIEGNE	Mairie - Place de l'église
535	REUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Salle des Fêtes
536	RHUIS	SENLIS	Mairie - 24 Grande Rue
537	RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
537	RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
537	RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Maurice Baticle, 391 rue du Paradis
538	RICQUEBOURG	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Général Leclerc
539	RIEUX	CLERMONT	Salle multifonctions - rue Jean Carrette
540	RIVECOURT	COMPIEGNE	Mairie, 2 rue de la Mairie
541	ROBERVAL	SENLIS	Mairie - 2 route de l'Eglise
542	ROCHY-CONDE	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
543	ROCQUEMONT	SENLIS	Mairie, 9 Grande Rue
544	ROCQUENCOURT	CLERMONT	Mairie, Rue Marcel Dassault
545	ROMESCAMPES	BEAUVAIS	Salle des Réunions - Place de l'Eglise
546	ROSIERES	SENLIS	Mairie - 66 Grande Rue
547	ROSOY	CLERMONT	Mairie - 21, rue de l'Eglise
548	ROSOY-EN-MULTIEN	SENLIS	Mairie - 2 grande rue
549	ROTANGY	BEAUVAIS	Mairie - rue de l'Eglise n°10

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
550	ROTHOIS	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue de l'Eglise
551	ROUISSELOY	CLERMONT	Salle périscolaire - 33 Rue de Mello
552	ROUVILLE	SENLIS	Mairie - 10, rue René Delorme
553	ROUVILLERS	CLERMONT	Mairie - 2, rue de l'Eglise
554	ROUVRES-EN-MULTIEN	SENLIS	Ecole - 42 Grande Rue
555	ROUVROY-LES-MERLES	CLERMONT	Mairie - 2, rue du Château
556	ROYAUCOURT	CLERMONT	Salle des Fêtes - 2 rue de Mesnil
557	ROY-BOISSY	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue de l'Abreuvoir
558	ROYE-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 12, rue de l'Eglise
559	RUE-SAINT-PIERRE (la)	CLERMONT	Mairie - 73 Grande Rue
560	RULLY	SENLIS	Salle des Fêtes - 5 Grande Rue
561	RUSSY-BEMONT	SENLIS	Mairie - 4, rue de la République
562	SACY-LE-GRAND	CLERMONT	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 88, rue Gambetta
562	SACY-LE-GRAND	CLERMONT	2 ^e bureau - Ecole Jean Gautier - 99 rue du Général De Gaulle
563	SACY-LE-PETIT	CLERMONT	Mairie - 4 rue de l'Eglise
564	SAINS-MORAINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 16, rue Sainte-Eusoye
565	SAINTE-ANDRE-FARIVILLERS	CLERMONT	Salle des Fêtes - 1, rue de Calmont
566	SAINTE-ARNOULT	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 10 rue Principale
567	SAINTE-AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - 24 rue des Clérêts
567	SAINTE-AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 19 RN31
568	SAINTE-AUBIN-SOUS-EROUERY	CLERMONT	Salle Communale - 2, rue Pliason
569	SAINTE-CREPIN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Salle Multifonction - Place Pilet-Will
570	SAINTE-CREPIN-IBOUVILLERS	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - 53, rue du Gal de Gaulle - St Crépin Ibouvillers
570	SAINTE-CREPIN-IBOUVILLERS	BEAUVAIS	2 ^e bureau - 9, rue de l'Eglise - Monthierlant
571	SAINTE-DENIS-COURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de l'Eglise
572	SAINTE-ETIENNE-ROILAYE	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue du Bois
573	SAINTE-EUSOYE	CLERMONT	Mairie - 2, impasse des peupliers
574	SAINTE-FELIX	CLERMONT	Mairie - 10, rue de Fay-sous-Bois
575	SAINTE-GENEVEIE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 2 rue Maurice Bled
575	SAINTE-GENEVEIE	BEAUVAIS	2e bureau - Salle multifonctions - 13 rue du canton de Beupréau
576	SAINTE-GERMAIN LA POTERIE	BEAUVAIS	Mairie - 8 Rue de l'Eglise
577	SAINTE-GERMINE DE FLY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle socio-culturelle, Douce rue
577	SAINTE-GERMINE DE FLY	BEAUVAIS	2e bureau - Salle socio-culturelle, Douce rue
578	SAINTE-HELENE	SENLIS	Salle de la Mairie - 2 Place Foch
579	SAINTE-JEAN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Mairie - 1 Grande Cour
581	SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville
581	SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de l'Abbaye
581	SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire du Moulin
581	SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio-Educatif, rue Foch
582	SAINTE-LEGER-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Salle des fêtes - 1 rue de Compiègne
583	SAINTE-LEGER EN BRAY	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 28 Grande Rue
584	SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 14 Place de la Mairie
584	SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	2e bureau - Salle art et culture - 10, avenue Jules Ferry
584	SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	3e bureau - Gymnase Pascal Crousset, avenue de la Commune de Paris
585	SAINTE-MARTIN-AUX-BOIS	CLERMONT	Salle des Fêtes - 487, rue de l'Abbaye
586	SAINTE-MARTIN-LE-NOEUD	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue de la Mairie
587	SAINTE-MARTIN-LONGUEAU	CLERMONT	Salle Socio Educative, Place des Tilleuls
588	SAINTE-MAUR	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue de la Vallée
589	SAINTE-MAXIMIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Louis Aragon, 9 rue Jean Jaurès
589	SAINTE-MAXIMIN	SENLIS	2 ^e bureau - Salle des sports Henri Brûyère, impasse Aubrac
590	SAINTE-OMER-EN-CHAUSSEE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Place M. et F. Pelletier
591	SAINTE-PAUL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Complexe socio culturel et sportif - Rue des Courtillots
591	SAINTE-PAUL	BEAUVAIS	2e bureau - Complexe socio culturel et sportif - Rue des Courtillots
592	SAINTE-PIERRE-ES-CHAMPS	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
593	SAINTE-PIERRE-LES-BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Picardie n°17
594	SAINTE-QUENTIN-DES-PRES	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Abbé Grugeon
595	SAINTE-REMY-EN-L'EAU	CLERMONT	Mairie - 22 bis, rue de la Mairie
596	SAINTE-SAMSON-LA-POTERIE	BEAUVAIS	Salle de la Mairie
597	SAINTE-SAUVEUR	COMPIEGNE	Salle "Joseph BENARD", place R. Evelyoy
598	SAINTE-SULPICE	BEAUVAIS	Mairie - 29, rue de la Gare
599	SAINTE-TIBAULT	BEAUVAIS	Mairie - 27, rue A. Corniquet (RDC)
600	SAINTE-VAAST-DE-LONGMONT	SENLIS	Mairie - 30, rue d'en Haut
601	SAINTE-VAAST-LES-MELLO	SENLIS	Bibliothèque - Place de la Mairie (derrière la mairie)
602	SAINTE-VALERY-SUR-BRESLE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Hameau
603	SALENCY	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
604	SARCUS	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue du Maréchal Foch
605	SARNOIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
608	SAULCHOY (le)	BEAUVAIS	Mairie - 41 Place Marcel Dassault
609	SAVIGNIES	BEAUVAIS	Locaux scolaire - 1 place de l'église
610	SEMPIGNY	COMPIEGNE	Mairie - 18 Grande Rue
611	SENETANES	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place de l'Eglise
612	SENLIS	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ancienne Église Saint-Pierre
612	SENLIS	SENLIS	2 ^e bureau - Ancienne Église Saint-Pierre
612	SENLIS	SENLIS	3 ^e bureau - Gymnase Anne de Kiev - avenue de Creil
612	SENLIS	SENLIS	4 ^e bureau - Ecole maternelle Anne de Kiev - 2 All. du Bois Saint-Hubert
612	SENLIS	SENLIS	5 ^e bureau - Gymnase de Beauval - Av. Saint-Christophe
612	SENLIS	SENLIS	6 ^e bureau - Ecole maternelle de Beauval - Av. Saint-Christophe
612	SENLIS	SENLIS	7 ^e bureau - Gymnase de Brichebay - Avenue des Chevreuils
612	SENLIS	SENLIS	8 ^e bureau - Gymnase de Brichebay - Avenue des Chevreuils
613	SENOTS	BEAUVAIS	Mairie - 45, rue de l'Aunette
614	SERANS	BEAUVAIS	Prieuré de Serans, Rue du Prieuré
615	SEREVILLERS	CLERMONT	Mairie - 36 Rue de la Mairie
616	SERIFONTAINE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole maternelle Pierre Eugène Boyer - 1 rue Borgnis-Laporte

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
616	SERIFONTAINE	BEAUVAIS	2e bureau - Gymnase Joliot-Curie - rue Jules Ferry
617	SERMAIZE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Frêne
618	SERY-MAGNEVAL	SENLIS	Mairie - 16 bis Rue Robert Rungg
619	SILLY-LE-LONG	SENLIS	Salle Multifonction - Rue Saint-Jean
620	SILLY-TILLARD	BEAUVAIS	Préau de l'école Marmelle - 13 Rue du 11 Novembre
621	SOLENTE	COMPIEGNE	Mairie - 23, rue Principale
622	SOMMEREUX	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 3 Grande Rue
623	SONGEONS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Mal de Bouffiers - N°24
624	SULLY	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de l'Eglise
625	SUZOY	COMPIEGNE	Mairie - 45 Rue de Noyon
626	TALMONTIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Dieppe
627	TARTIGNY	CLERMONT	Mairie - Place des déportés
628	THERDONNE	BEAUVAIS	Mairie - 1, place Amédée Langlet
630	THIBIVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue des Tilleuls
631	THIERS-SUR-THEVE	SENLIS	Mairie - 1, rue du Général Leclerc
632	THIESCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 12 rue de l'Eglise
633	THIEULOU-SAINTE-ANTOINE	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue F. Buisson
634	THIEUX	CLERMONT	Mairie - 3 Rue des Hayes
635	THIVERNY	SENLIS	Salle Informatique - Place Roger Salengro
636	THOUROTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
636	THOUROTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Complexe Edouard Pinchon, avenue d'Austerlitz
636	THOUROTTE	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
636	THOUROTTE	COMPIEGNE	4e bureau - Espace culturel - Place St-Gobain
637	THURY-EN-VALOIS	SENLIS	Salle des fêtes - rue de Crépy
638	THURY-SOUS-CLERMONT	CLERMONT	Mairie - Rue des Tilleuls
639	TILLE	BEAUVAIS	Mairie - 5 rue de l'Eglise
640	TOURLY	BEAUVAIS	Mairie - 12 Ter rue Haute
641	TRACY LE MONT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - rue de l'église
641	TRACY LE MONT	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole Jean Couvert - rue de l'église
642	TRACY-LE-VAL	COMPIEGNE	Salle des fêtes Pierre et Marie Curie
643	TRICOT	CLERMONT	Mairie - Rue saint Antoine
644	TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	1 ^{er} bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes - "Château"-rue Nationale
644	TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	2 ^e bureau - Maison du Four à Pain - 1 Grande Rue
645	TRIE LA-VILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Eglise - N°22
646	TROISSEREUX	BEAUVAIS	Salle polyvalente - Allée de la coulée verte
647	TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 8 rue Nigasse
647	TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	2e bureau - Locaux associatifs, 25 route de Rouen
648	TROUSSENCOURT	CLERMONT	Mairie - 3 rue de l'Ecole
650	TRUMILLY	SENLIS	Mairie - 113 place de l'Eglise
651	ULLY SAINT GEORGES	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente, 28 Grande rue
651	ULLY SAINT GEORGES	SENLIS	2e bureau - Ecole de Cavillon - 4 rue de la Chapelle
652	VALDAMPIERRE	BEAUVAIS	Mairie, 2 Rue de l'Eglise
653	VALESCOURT	CLERMONT	Maison Communale - 15, rue de Clermont
654	VADELICOURT	COMPIEGNE	Ecole, 9 rue de la Mairie,
655	VARESNES	COMPIEGNE	Mairie - 82, rue de l'Eglise
656	VARINFROY	SENLIS	Salle des Fêtes, 1 Place des Marais
657	VAUCHELLES	COMPIEGNE	Ancienne salle de classe - 151, rue Ernest Langlet
658	VAVCIENNES	SENLIS	Mairie - 22, rue de l'Eglise
659	VAUDANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 6 Place de la Mairie
660	VAUMAIN (le)	BEAUVAIS	Mairie, 10 rue du Château
661	VAUMOISE	SENLIS	Mairie - 58, route de Chantilly
662	VAUROUX (le)	BEAUVAIS	Mairie - 65 Grande Rue
663	VELENNES	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 38 grande rue
664	VENDEUIL-CAPLY	CLERMONT	Salle Bellevue (salle des fêtes)
665	VENETTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - salle des Fêtes André Ledoux, Place du 8 mai 1945
665	VENETTE	COMPIEGNE	2e bureau - Salle des Fêtes André Ledoux, Place du 8 mai 1945
666	VER-SUR-LAUNETTE	SENLIS	Salle Polyvalente - 3, rue du Bois
667	VERBERIE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 13 rue Juliette Adam
667	VERBERIE	SENLIS	2e bureau - Ecole maternelle, rue des remparts
667	VERBERIE	SENLIS	3e bureau - Salle des Associations, Château d'Aramont
668	VERDEREL LES SAUQUEUSE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Ecole
668	VERDEREL LES SAUQUEUSE	BEAUVAIS	2e bureau - Maine Ecole de Sauqueuse St Lucien
669	VERDERONNE	CLERMONT	Mairie - 13, rue de l'Eglise
670	VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - salle des fêtes - 12 Place de Piegaro
670	VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	2 ^e bureau - Restauration scolaire Calmette, allée du Vieil Etang
670	VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	3 ^e bureau - Rue Salomon de Brosse
670	VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	4 ^e bureau - Complexe des Aulnes - 4 allée du Marais
671	VERSIGNY	SENLIS	Salle Multifonctions - 125, rue J. de Kersaint
672	VEZ	SENLIS	Mairie - 21 bis, rue de la Croix Rebourts
673	VIEFVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 47, rue Principale
674	VIEUX-MOULIN	COMPIEGNE	Mairie - Rue Saint-Jean
675	VIGNEMONT	COMPIEGNE	Salle Communale - Rue de la Place
676	VILLE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Mairie n°5
677	VILLEMORAY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Eglise
678	VILLENEUVE-LES-SABLONS	BEAUVAIS	Salle du conseil - 2, rue de la Mairie
679	VILLENEUVE-SOUS-THURY (la)	SENLIS	Mairie - 29, rue Bordet
680	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	SENLIS	Mairie - 26 bis, rue des Flandres
681	VILLERS SAINT BARTHELEMY	BEAUVAIS	Mairie - 51 Rue Croix Jean de France
682	VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	SENLIS	Salle Polyvalente - Place de la Mairie - <i>Villers-Saint-Franbourg</i>
683	VILLERS-SAINT-GENEST	SENLIS	Mairie - 14, rue de l'Eglise
684	VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place François Mitterrand
684	VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire Jean Rostand, allée Bellevue
684	VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	3e bureau - Salle Georges Brassens, 136 rue Aristide Briand
685	VILLERS-SAINT-SEPVULCRE	BEAUVAIS	Salle Charlie Chaplin - Rue de Montreuil

INSEE	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	SENLIS	Mairie - 28 Rue de l'Eglise
687	VILLERS-SUR-AUCHY	BEAUVAIS	Mairie - 7, rue de l'Eglise
688	VILLERS-SUR-BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 18 grande Rue
689	VILLERS-SUR-COUDUN	COMPIEGNE	Mairie - 40, rue de Saint-Jean
691	VILLERS-VERMONT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
692	VILLERS-VICOMTE	CLERMONT	Mairie - 15, rue du Poncelet
693	VILLESELVE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°661
695	VINEUIL-SAINT-FIRMIN	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil municipal
697	VROCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
698	WACQUEMOULIN	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie - N°4
699	WAMBEZ	BEAUVAIS	Mairie - 7 rue de l'école
700	WARLUIS	BEAUVAIS	Salle communale - Rue des Ecoles
701	WAVIGNIES	CLERMONT	Salle des Fêtes "Agora de la Malle Poste" - Place Komarom.
702	WELLES-PERENNES	CLERMONT	Mairie - 22 Grande Rue
703	AUX-MARAIS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du 15 janvier 1954



Direction des Collectivités Locales et des Elections Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme

Délégation de signature donnée à Madame Noura KIHAL-FLEGEAU,
sous-préfète de Clermont

- :-

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur

Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU la décision du 3 janvier 2020 du ministère de l'Intérieur portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme des unités opérationnelles pour le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECZOWSKI, préfète de l'Oise ;

VU le décret du 8 décembre 2020 nommant M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 10 août 2021, nommant Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Clermont ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise ;

VU le décret du 16 juillet 2021 nommant Mme Mélissa RAMOS, en qualité de sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville auprès de la préfète de l'Oise ;

VU la décision préfectorale du 1^{er} octobre 2019 nommant Mme Dominique MANGEARD, attachée d'administration de l'État, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, à l'effet de signer tout acte, arrêté, correspondance, décision, convention et circulaire pour les affaires relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Clermont ou dans les autres arrondissements du département de l'Oise pour les missions confiées, concernant :

1) En matière de police générale :

Titres de circulation et d'identité :

- Mise en œuvre des mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur, sans titulaire de l'autorité parentale.

Manifestations sportives, nautiques et aériennes :

- Autorisation de fêtes nautiques ;
- Déclaration et autorisations des manifestations sportives se déroulant sur le territoire d'une ou plusieurs communes de l'arrondissement ;
- Autorisation de procéder aux lâchers de ballons de baudruche et de lanternes ;
- Autorisation de manifestations aériennes ;
- Récépissé de déclaration de survol de drones.

Ordre public :

- Autorisation ou émission d'avis concernant le concours de la gendarmerie, de la police ou d'un corps militaire ;
- Gestion de l'ensemble de la procédure d'expulsion locative : assignations, jugements, commandements de quitter les lieux, itératifs des réquisitions et autorisations de recourir à la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion, gestion des demandes d'indemnisation des bailleurs et mise en œuvre des actions récursoires ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition et actes de procédure divers) ;
- Délivrance des autorisations de dérogation aux heures d'ouverture des débits de boissons ;
- Fermeture administrative des débits de boissons et des restaurants.

2) En matière d'administration locale :

Urbanisme :

- Avis sur les enquêtes publiques (établissements classés, DUP, établissement de servitudes) ;
- Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs sur l'assiette du domaine public ou privé de l'État et des collectivités locales, lorsque le conseil municipal n'en est pas le promoteur.

Démocratie locale et contrôle de légalité :

- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle de légalité des actes des collectivités et de leurs groupements, des collèges publics et des conseils d'administration des offices d'HLM, sauf en matière de marchés publics pour ces derniers ;
- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle budgétaire ;
- Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L.2122-34, L.2215-1, L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Suspension ou retrait des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;
- Mandatement d'office des dépenses obligatoires (article L.232-15 du code des juridictions financières) ;
- Réception et enregistrement, pour l'ensemble des communes de l'arrondissement, pour les élections partielles et au titre du renouvellement général, des déclarations de candidature aux élections municipales et récépissés définitifs de déclaration de candidature.

Sécurité civile :

- Secrétariat du préventionniste de l'arrondissement pour les commissions de sécurité des Établissements Recevant du Public.

Environnement :

- Commissions de suivi de sites SEVESO et autres instances de concertation.

Mesures générales :

- Arrêtés portant autorisation d'hommages publics lorsqu'il s'agit de projets présentés par des particuliers, des associations ou des comités (décret n° 68-1052 du 29 novembre 1968) ;
- Prestations de serment de fonctionnaires ayant des responsabilités en matière de comptabilité publique ;
- Notifications des concours financiers aux collectivités territoriales ;
- Exécution des mesures de justice (loi n°80-539 du 16 juillet 1980) ;
- Signature des engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- Suivi des politiques nationales et communautaires, notamment en matière de développement local et d'aménagement du territoire ;
- Suivi et animation de la prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) ;
- Signature des conventions de stage en milieu professionnel conclues avec les organismes de formation ou les établissements scolaires ;
- Attribution de fonds dans le cadre des conventions prises en application de l'article 76 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Suivi de la thématique gens du voyage ;
- Suivi des affaires liées à l'emploi, l'insertion, l'environnement, le développement durable et l'économie (conseils aux particuliers, collectivités, entreprises, animation de projets structurants pour le territoire) ;
- Pilotage et suivi des dossiers en matière de politique de la ville (notamment contrats de ville, projets de renouvellement urbain, équipes de réussite éducative, dispositif vie ville vacances, adultes relais, fonds interministériels de la prévention de la délinquance FIPD).

Affaires funéraires :

À l'échelon départemental :

- Dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation ;
- Autorisations d'inhumation dans les propriétés privées ;
- Autorisations de transport de corps ou de cendres et laissez-passer mortuaires en dehors du territoire métropolitain ;
- Instruction des demandes de création de chambre funéraire et de crématorium ;
- Habilitation des entreprises de pompes funèbres ;
- Créations, agrandissements, transferts et fermetures des cimetières, déclarations d'utilité publique de l'affectation à un autre usage du sol des cimetières désaffectés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, la délégation de signature sera exercée par Mme Dominique MANGEARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont, à l'exception :

- des lettres adressées aux administrations centrales et régionales, aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, ainsi qu'au Préfet de la région des Hauts-de-France ;
- des circulaires aux élus locaux ;
- des arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- des conventions conclues au nom de l'État ;
- des lettres d'observations valant recours gracieux aux fins de retrait ou de modification de l'acte, adressées au titre du contrôle de légalité y compris budgétaire ;
- des concours de la force publique pour les expulsions locatives.

ARTICLE 3 : Par exception aux dispositions mentionnées à l'article 2, délégation est donnée à Mme Dominique MANGEARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont pour signer :

- les lettres adressées aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux lorsqu'il s'agit d'accusé de réception ne comportant aucune décision.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Dominique MANGEARD, secrétaire générale, Mme Blandine CARPENTIER, Mme Véronique FORESTIER pour signer les actes et correspondances relatifs aux :

- dérogations au délai réglementaire d'inhumation et de crémation ;
- autorisations d'inhumation dans les propriétés privées ;
- autorisations de transport de corps ou de cendres et laissez-passer mortuaires en dehors du territoire métropolitain ;
- autorisation de procéder aux lâchers de ballons de baudruche et de lanternes ;
- convocations aux commissions de sécurité des Établissements Recevant du Public ;
- autorisations de manifestations sportives ne comportant pas de véhicules à moteurs ;
- transmissions n'ayant pas de portée juridique à l'égard des tiers, personnes morales ou physiques ;
- créations, agrandissements, transferts et fermetures des cimetières, déclarations d'utilité publique de l'affectation à un autre usage du sol des cimetières désaffectés.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée conjointement à Mme Dominique MANGEARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont, à Mme Véronique FORESTIER et à Mme Nadine WASSEN, à l'effet de signer pour les communes de l'arrondissement de Clermont, les reçus de dépôts des déclarations des candidatures et les récépissés définitifs pour les élections municipales.

ARTICLE 6 : Délégation est donnée à Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, en qualité de prescriptrice, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- la constatation du service fait ;
- le pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

Tout engagement de dépenses, dans le cadre des dépenses afférentes au fonctionnement de la sous-préfecture, supérieur à 5 000 € TTC doit recevoir le visa préalable de la sous-préfète.

Tout engagement de dépenses jusqu'à 4 999 € TTC ne peut être effectué, au-delà de Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, que par Mme Dominique MANGEARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont.

ARTICLE 7 : Délégation est également donnée à Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont à l'effet de signer dans le cadre des permanences des membres du corps préfectoral qu'elle est amenée à assurer pour l'ensemble du département, tout acte, arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise et nécessité par une situation d'urgence, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatifs à la notation des commissaires de police ;
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 8 : Par dérogation à l'article 1, Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, ne peut signer les requêtes introductives d'instance devant la juridiction administrative et saisir la chambre régionale des comptes que dans le cadre de l'article 7 du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Durant les congés annuels ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de Clermont, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, ou à défaut par M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de Compiègne.

ARTICLE 10 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 11 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif d'Amiens peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 12 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et la sous-préfète de Clermont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le - 2 SEP. 2021

La préfète

Corinne ORZECOWSKI

**Délégation de signature donnée à M. Jean-Paul VICAT,
sous-préfet de Compiègne**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de l'Oise ;

VU le décret du 8 décembre 2020 nommant M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 10 août 2021, nommant Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Clermont ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise ;

VU le décret du 16 juillet 2021 nommant Mme Mélissa RAMOS, en qualité de sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville auprès de la préfète de l'Oise ;

VU la décision préfectorale du 24 mars 2010 nommant Mme Annick DURAND, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de Compiègne ;

VU la décision préfectorale du 5 juillet 2016 nommant M. Jean MAUPAS, attaché d'administration de l'État, en qualité de chef de bureau de la sécurité et de la cohésion sociale ;

VU la décision préfectorale du 28 août 2017 nommant Mme Julia NUON, attachée d'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau de l'animation territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, à l'effet de signer tout acte, arrêté, correspondance, décision, convention et circulaire pour les affaires relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Compiègne ou dans les autres arrondissements du département de l'Oise pour les missions confiées, concernant :

1) En matière de police générale :

Titres de circulation et d'identité :

- mise en œuvre des mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur, sans titulaire de l'autorité parentale.

Activités sportives et de loisirs :

- Autorisation de fêtes nautiques (police de navigation, article 1-23 du décret du 21 septembre 1973) ;
- Manifestations sportives se déroulant sur le territoire d'une ou plusieurs communes de l'arrondissement ;
- Autorisation de procéder au lâcher de ballons de baudruche et de lanternes ;
- Autorisation de manifestations aériennes ;
- Déclaration de drones.

Ordre public :

- Autorisation ou émission d'avis concernant le concours de la gendarmerie, de la police ou d'un corps militaire ;
- Gestion de l'ensemble de la procédure d'expulsion locative : assignations, jugements, commandements de quitter les lieux, itératifs des réquisitions et autorisation de recourir à la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion, indemnisations ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition et actes de procédure divers) ;
- Délivrance des autorisations de dérogation aux heures d'ouverture des débits de boissons ;
- Fermeture administrative des débits de boissons et des restaurants.

Navigation intérieure

- Tous les actes et mesures de police relatifs à la navigation intérieure ne pouvant être signés par l'établissement public (Voies Navigables de France) ou le gestionnaire de la voie d'eau, et notamment ceux pris en vertu de l'article L. 1127-3 du code général de la propriété des personnes publiques lorsqu'ils concernent exclusivement le territoire de son arrondissement.

2) En matière d'administration locale :

Urbanisme :

- Avis sur les enquêtes publiques (établissements classés, DUP, établissement de servitudes) ;
- Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs sur l'assiette du domaine public ou privé de l'État et des collectivités locales, lorsque le conseil municipal n'en est pas le promoteur ;

Démocratie locale et contrôle de légalité :

- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle de légalité des actes des collectivités et de leurs groupements, des collèges publics et des conseils d'administration des offices d'HLM, sauf en matière de marchés publics pour ces derniers ;

- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle budgétaire ;
- Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L.2122-34, L.2215-1, L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Suspension ou retrait des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;
- Mandatement d'office des dépenses obligatoires (article L.232-15 du code des juridictions financières) ;
- Enregistrement, pour l'ensemble des communes de l'arrondissement, pour les élections partielles et au titre du renouvellement général, des déclarations de candidature aux élections municipales et des demandes de concours des commissions de propagande électorale.

Sécurité civile :

- Secrétariat du préventionniste de l'arrondissement pour les commissions de sécurité.

Environnement :

- Commissions de suivi de site et autres instances de concertation.

Mesures générales :

- Arrêté portant autorisation d'hommages publics lorsqu'il s'agit de projets présentés par des particuliers, des associations ou des comités (décret n° 68-1052 du 29 novembre 1968) ;
- Prestations de serment de fonctionnaires ayant des responsabilités en matière de comptabilité publique ;
- Notification des concours financiers aux collectivités territoriales ;
- Exécution des mesures de justice (loi n°80-539 du 16 juillet 1980) ;
- Signature des engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- Suivi des politiques nationales et communautaires, notamment en matière de développement local et d'aménagement du territoire ;
- Gestion des fonds de restructuration de défense (FRED) dans le cadre du PLR et du CRSD ;
- Suivi et animation de la prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) ;
- Signature des conventions de stage en milieu professionnel conclues avec les organismes de formation ou les établissements scolaires ;
- Attribution de fonds dans le cadre des conventions prises en application de l'article 76 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Gestion des demandes d'indemnisation de l'État des bailleurs et mise en œuvre des actions récursoires ;
- Suivi de la thématique gens du voyage ;
- Suivi des affaires liées à l'emploi, l'insertion, l'environnement, le développement durable et l'économie (conseils aux particuliers, collectivités, entreprises, animation de projets structurants pour le territoire) ;
- Pilotage et suivi des dossiers en matière de politique de la ville (notamment contrats de ville, projets de renouvellement urbain, équipes de réussite éducative, dispositif vie ville vacances, adultes relais, fonds interministériels de la prévention de la délinquance FIPD).

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, pour tout acte relevant des attributions de l'État aux fins de piloter et de coordonner les dispositifs relatifs à la ruralité pour l'ensemble du département.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, la présente délégation de signature sera exercée conjointement par Mme Annick DURAND, secrétaire générale de la sous-préfecture de Compiègne, par M. Jean MAUPAS, chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale et par Mme Julia NUON, chef de bureau de l'animation territoriale, à l'exception :

- des lettres adressées aux administrations centrales et régionales, aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, ainsi qu'au préfet de la région Hauts-de-France ;
- des arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- des conventions conclues au nom de l'État ;
- des lettres d'observations valant recours gracieux aux fins de retrait ou de modification de l'acte, adressées au titre du contrôle de légalité y compris budgétaire.

ARTICLE 4 : Par exception aux dispositions mentionnées à l'article 3, délégation est donnée conjointement à Mme Annick DURAND, à M. Jean MAUPAS et à Mme Julia NUON pour signer :

- les lettres adressées aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, lorsqu'il s'agit d'accusés de réception ne comportant aucune décision ;

- les actes relatifs aux autorisations de manifestations sportives ne comportant pas de véhicules à moteur.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, en qualité de prescripteur, à l'effet de signer :

- la décision de dépense et recette, soit en validant des expressions de besoins, soit en signant les subventions, décisions individuelles et marchés ;
- la constatation du service fait ;
- le pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

Tout engagement de dépenses, dans le cadre des dépenses afférentes au fonctionnement de la sous-préfecture, supérieur à 5 000 € TTC doit recevoir le visa préalable du sous-préfet.

Tout engagement de dépenses jusqu'à 4 999 € TTC ne peut être effectué que par les personnes dont le nom suit : Mme Annick DURAND, Mme Julia NUON et M. Jean MAUPAS.

ARTICLE 6 : Délégation est également donnée à M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, à l'effet de signer dans le cadre des permanences des membres du corps préfectoral, qu'il est amené à assurer pour l'ensemble du département, tout acte, arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise et nécessité par une situation d'urgence, à l'exception :

- 1°) de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°) de tout acte, arrêté et décision relatifs à la notation des commissaires de police ;
- 3°) des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°) des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°) des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 7 : Par dérogation à l'article 1, M. Jean-Paul VICAT ne peut signer les requêtes introductives d'instance devant la juridiction administrative et saisir la chambre régionale des comptes que dans le cadre de l'article 6 du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Durant les congés annuels ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de Compiègne, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis, ou à défaut par M. Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 9 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 11 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le sous-préfet de Compiègne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 2 SEP. 2021

La préfète

Corinne ORZECZOWSKI

**Délégation de signature donnée à M. Jean-Charles GERAY,
sous-préfet de Senlis**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur

Commandeur de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de l'Oise ;

VU le décret du 8 décembre 2020 nommant M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 10 août 2021, nommant Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Clermont ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise ;

VU le décret du 16 juillet 2021 nommant Mme Mélissa RAMOS, en qualité de sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville auprès de la préfète de l'Oise ;

VU la décision préfectorale du 17 mars 2017 nommant Mme Muriel DEPALE, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis ;

VU la décision préfectorale du 5 juillet 2017 nommant Mme Cécile DRAPE, attachée d'administration de l'État, en qualité de cheffe du bureau de la cohésion sociale et du développement économique ;

VU l'arrêté ministériel du 31 mars 2021 nommant Mme Isabelle DOMENECH, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de cheffe du bureau des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 22 avril 2021 nommant Mme Laetitia MORLET, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de cheffe du bureau de la sécurité et de la réglementation ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, à l'effet de signer tout acte, arrêté, correspondance, décision, convention et circulaire pour les affaires relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Senlis ou dans les autres arrondissements du département de l'Oise pour les missions confiées, concernant :

1) En matière de police générale :

Titres de circulation et d'identité :

À l'échelon départemental :

- Délivrance de passeports de service, de mission pour la gendarmerie et la police, et d'urgence ;
- Délivrance des cartes d'identité aux personnes incarcérées dans les centres pénitentiaires de l'Oise.

Pour l'arrondissement de Senlis :

- Mesures conservatoires d'opposition à la sortie de territoire des mineurs.

Activités sportives et de loisirs :

- Réception de la déclaration et réglementation des manifestations sportives non motorisées se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement ;
- Autorisation de fêtes nautiques (police de navigation, article 1-23 du décret du 21 septembre 1973) ;
- Autorisation de procéder au lâcher de ballons de baudruche et de lanternes ;
- Autorisation de manifestations aériennes ;
- Déclaration de drones.

Ordre public :

- Autorisation ou émission d'avis concernant le concours de la gendarmerie, de la police ou d'un corps militaire ;
- Gestion de l'ensemble de la procédure d'expulsion locative : assignations, jugements, commandements de quitter les lieux, autorisation de recourir à la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion et itératives réquisitions ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition et actes de procédure divers) ;
- Délivrance des autorisations de dérogation aux heures d'ouverture des débits de boissons ;
- Fermeture administrative des débits de boissons et des restaurants ;
- Divagation et protection des animaux ;
- Validation des plans particuliers de protection, d'intervention et périmétriques des centres de détention.

Navigation intérieure :

- Tous les actes et mesures de police relatifs à la navigation intérieure ne pouvant être signés par l'établissement public (Voies Navigables de France) ou le gestionnaire de la voie d'eau, et notamment ceux pris en vertu de l'article L. 1127-3 du code général de la propriété des personnes publiques lorsqu'ils concernent exclusivement le territoire de son arrondissement.

2) En matière d'administration locale :

Urbanisme :

- Avis sur les enquêtes publiques (établissements classés, D.U.P, établissement de servitudes) ;
- Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs sur l'assiette du domaine public ou privé de l'État et des collectivités locales, lorsque le conseil municipal n'en est pas le promoteur.

Démocratie locale et contrôle de légalité :

À l'échelon départemental :

- Lettres de notification, arrêtés et mandats dans le cadre de FCTVA ;
- Etats de notification des taxes locales (1259 et 1259 bis).

Pour l'arrondissement de Senlis :

- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle de légalité des actes des collectivités et de leurs groupements, des collèges publics et des conseils d'administration des offices d'HLM, sauf en matière de marchés publics pour ces derniers ;
- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle budgétaire ;
- Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L.2122-34, L.2215-1, L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Suspension ou retrait des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;
- Mandatement d'office des dépenses obligatoires (article L.232-15 du code des juridictions financières) ;
- Reçus de dépôt des candidatures pour les élections politiques, récépissés définitifs de déclaration de candidature pour les communes situées dans son arrondissement ;
- Nomination et installation des délégations spéciales en application des articles L.2121-35 et L.2121-36 du CGCT pour les communes situées dans son arrondissement.

Sécurité civile :

- Secrétariat du préventionniste de l'arrondissement pour les commissions de sécurité des Établissements Recevant du Public.

Environnement :

- Commission de suivi de site et autres instances de concertation.

Mesures générales :

- Arrêté portant autorisation d'hommages publics lorsqu'il s'agit de projets présentés par des particuliers, des associations ou des comités (décret n° 68-1052 du 29 novembre 1968) ;
- Prestations de serment de fonctionnaires ayant des responsabilités en matière de comptabilité publique ;
- Notification des concours financiers aux collectivités territoriales ;
- Exécution des mesures de justice (loi n°80-539 du 16 juillet 1980) ;
- Signature des engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- Suivi des politiques nationales et communautaires, notamment en matière de développement local et d'aménagement du territoire ;
- Gestion des fonds de restructuration de défense (FRED) dans le cadre du PLR et du CRSD ;
- Suivi et animation de la prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) ;
- Signature des conventions de stage en milieu professionnel conclues avec les organismes de formation ou les établissements scolaires ;
- Attribution de fonds dans le cadre des conventions prises en application de l'article 76 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Gestion des demandes d'indemnisation de l'État des bailleurs et mise en œuvre des actions récursoires ;
- Suivi de la thématique gens du voyage ;
- Suivi des affaires liées à l'emploi, l'insertion, l'environnement, au développement durable et à l'économie (conseils aux particuliers, collectivités, entreprises, animation de projets structurants pour le territoire) ;
- Pilotage et suivi des dossiers en matière de politique de la ville (notamment contrats de ville, projets de renouvellement urbain, équipes de réussite éducative (Cité éducative, adultes relais, fonds interministériels de la prévention de la délinquance FIPD).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis, délégation de signature est donnée à Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis, à l'exception :

- des lettres adressées aux administrations centrales et régionales, aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, ainsi qu'au préfet de la région des Hauts-de-France ;
- des circulaires aux élus locaux ;
- des arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- des conventions conclues au nom de l'État ;
- des lettres d'observations valant recours gracieux aux fins de retrait ou de modification de l'acte, adressées au titre du contrôle de légalité y compris budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis et de Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis, la présente délégation de signature est reportée au profit de Mme Laetitia MORLET, cheffe du bureau de la sécurité et de la réglementation, et dans les mêmes conditions et de façon concomitante au profit de Mme Isabelle DOMENECH, cheffe du bureau des collectivités territoriales et Mme Cécile DRAPE, cheffe du bureau de la cohésion sociale et du développement économique.

ARTICLE 3 : Par exception aux dispositions mentionnées à l'article 2, délégation est donnée à Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis pour signer :

- les lettres adressées aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, lorsqu'il s'agit d'accusés de réception ne comportant aucune décision ;
- les actes et correspondances relatifs aux autorisations de manifestations sportives ne comportant pas de véhicules à moteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis, la délégation de signature est exercée par Mme Laetitia MORLET, cheffe du bureau de la sécurité et de la réglementation.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis, et de Mme Laetitia MORLET, cheffe du bureau de la sécurité et de la réglementation, la présente délégation est reportée au profit de Mme Isabelle DOMENECH, cheffe du bureau des collectivités territoriales, et de Mme Cécile DRAPE, cheffe du bureau de la cohésion sociale et du développement économique.

ARTICLE 4 : Dans le respect des dispositions de l'article 3, délégation de signature est donnée :

- à Mme Laetitia MORLET, Mme Isabelle DOMENECH et Mme DRAPE, à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de leur service, ainsi que les bordereaux de transmission n'ayant pas de portée juridique à l'égard de tiers, personnes morales ou physiques.

Par ailleurs, de manière concomitante à Mme Muriel DEPALE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis, délégation de signature permanente est également donnée à Mme Isabelle DOMENECH en matière électorale, à l'effet de signer les reçus de dépôt des candidatures et les récépissés définitifs.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis, de Mme Muriel DEPALE, de Mme Laetitia MORLET, de Mme Isabelle DOMENECH et de Mme Cécile DRAPE, la délégation de signature est donnée à :

- M. Fabrice DHOTELLE ;
- Mme Corinne MERESSE ;
- Mme Marie-Jocelyne CADEL.

ARTICLE 6 : Délégation est donnée à M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis, en qualité de prescripteur, à l'effet de signer :

- la décision de dépense et recette, soit en validant des expressions de besoins, soit en signant les subventions, décisions individuelles et marchés ;
- la constatation du service fait ;
- le pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

Tout engagement de dépenses, dans le cadre des dépenses afférentes au fonctionnement de la sous-préfecture, supérieur à 5 000 € TTC doit recevoir le visa préalable du sous-préfet.

Tout engagement de dépenses jusqu'à 4 999 € TTC ne peut être effectué que par les personnes dont le nom suit : Mme Muriel DEPALE et Mme Laetitia MORLET, ou, en leur absence, Mme Isabelle DOMENECH et Mme Cécile DRAPE.

ARTICLE 7 : Délégation est également donnée à M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis à l'effet de signer dans le cadre des permanences des membres du corps préfectoral qu'il est amené à assurer pour l'ensemble du département, tout acte, arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise et nécessité par une situation d'urgence, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatifs à la notation des commissaires de police ;
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 8 : Par dérogation à l'article 1, M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis ne peut signer les requêtes introductives d'instance devant la juridiction administrative et saisir la chambre régionale des comptes que dans le cadre de l'article 7 du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Durant les congés annuels ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de Senlis, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de Compiègne ou à défaut par M. Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 10 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 12 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le sous-préfet de Senlis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le - 2 SEP. 2021

La préfète

Corinne ORZECZOWSKI



Direction des Collectivités Locales et des Elections Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme

Délégation de signature donnée à M. Sébastien LIME,
sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français de l'administration ;

VU la loi du 29 décembre 1854 concernant les secrétaires généraux de préfecture ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECZOWSKI, préfète de l'Oise ;

VU le décret du 8 décembre 2020 nommant M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 10 août 2021, nommant Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Clermont ;

VU le décret du 16 juillet 2021 nommant Mme Mélissa RAMOS, en qualité de sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville auprès de la préfète de l'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à l'effet de signer tout acte, arrêté, correspondance, décision, requête et circulaire relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatif à la notation des commissaires de police ;
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 2 : En cas d'absence de M. Sébastien LIME, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, la délégation de signature telle que prévue à l'article 1 du présent arrêté est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Cyriaque BAYLE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise.

ARTICLE 3 : En cas d'absence concomitante de M. Sébastien LIME, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Oise et de M. Cyriaque BAYLE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise, la délégation de signature telle que prévue à l'article 1 du présent arrêté est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

ARTICLE 4 : En cas d'absence concomitante de M. Sébastien LIME, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, de M. Cyriaque BAYLE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise et de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, la délégation de signature telle que prévue à l'article 1 du présent arrêté est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont.

ARTICLE 5 : En cas d'absence concomitante de M. Sébastien LIME, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, de M. Cyriaque BAYLE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Oise, de M. Jean-Charles GERAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, de Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont, la délégation de signature telle que prévue à l'article 1 du présent arrêté est exercée au titre de la suppléance du corps préfectoral par M. Jean-Paul VICAT, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne.

ARTICLE 6 : Toute disposition antérieure contraire à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le - 2 SEP. 2021

La préfète

Corinne ORZECOWSKI



Direction des Collectivités Locales et des Elections Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme

Arrêté préfectoral donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement sur le programme 354 HT2 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU la décision du ministère de l'Intérieur du 3 janvier 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de l'Oise ;

VU le décret du 8 décembre 2020 nommant M. Sébastien LIME, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 10 août 2021, nommant Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Clermont ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;

VU le décret du 16 juillet 2021 nommant Mme Mélissa RAMOS, en qualité de sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville auprès de la préfète de l'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

VU les décisions préfectorales affectant le personnel au sein de la préfecture de l'Oise ;

VU l'arrêté portant affectation des effectifs du secrétariat général commun départemental de l'Oise ;

SUR Proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation d'ordonnancement est donnée sur le programme 354 HT2 pour les porteurs de carte concernés, dans la limite des budgets notifiés aux centres de coût, et dans la limite des montants définis en fonction des profils attribués à chacun, exclusivement dans le cadre de l'utilisation de la carte d'achat BNP PARIBAS nominativement attribuée à :

Nom et prénoms	Fonction	Plafond par opération niveau 1	Plafond par opération niveau 3	Plafond Annuel
ORZECOWSKI Corinne	préfète	1 500,00 €		15 000,00 €
LIME Sébastien	secrétaire général	1 000,00 €		10 000,00 €
BAYLE Cyriaque	sous-préfet, directeur de cabinet	1 000,00 €		10 000,00 €
RAMOS Mélissa	sous-préfète, chargée de mission Politique de la ville	1 000,00 €		1 000,00 €
KIHAL-FLEGEAU Noura	sous-préfète de Clermont	1 000,00 €		10 000,00 €
VICAT Jean-Paul	sous-préfet de Compiègne	1 000,00 €		10 000,00 €
GERAY Jean-Charles	sous-préfet de Senlis	1 000,00 €		10 000,00 €
GIRAULT Sandrine	directrice des sécurités	1 000,00 €		2 000,00 €
TOPART Christophe	chauffeur garage	1 000,00 €		10 000,00 €
GODON Dominique	agent service intérieur Beauvais	1 000,00 €		5 000,00 €
CHANTRELLE Thierry	agent gestionnaire sous-préfecture de Senlis	1 000,00 €		5 000,00 €
ROUTIER Dominique	agent gestionnaire sous-préfecture de Clermont	1 000,00 €		10 000,00 €
MESLET Jean-François	agent gestionnaire sous-préfecture de Compiègne	1 000,00 €		5 000,00 €
HAMMICHE Madjid	chef du bureau de l'immobilier et de la logistique	2 000,00 €		38 000,00 €
CARDON Magali	approvisionneur BIL Beauvais	1 000,00 €	1 500,00 €	11 000,00 €
LETURGEZ Nadia	approvisionneur BIL Beauvais	2 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €
CORDEL Stéphane	approvisionneur BIL Beauvais	1 500,00 €		25 000,00 €
BESSON Françoise	agent résidence directeur cabinet Beauvais	1 000,00 €		10 000,00 €

LARIBI Fatima	agent résidence sous-préfet de Senlis	1 000,00 €		10 000,00 €
COEUGNIET Catherine	agent SIDSIC Beauvais	1 000,00 €		5 000,00 €
DESJARDINS Christine	agent de résidence - Préfète	1 500,00 €		35 000,00 €
RAFFY Guillaume	gestionnaire Direction des sécurités	1 000,00 €		5 000,00 €
SOULLER Claude	directeur départemental des territoires	2 000,00 €		2 000,00 €
LECOULS Pierre	directeur départemental de la protection des populations	2 000,00 €		2 000,00 €
GEORGES Jean-Philippe	directeur départemental de la cohésion sociale par intérim	2 000,00 €		2 000,00 €

ARTICLE 2 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 2 SEP. 2021

La préfète

Corinne ORZECOWSKI



**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À REPRÉSENTER L'EXPROPRIANT
DEVANT LES JURIDICTIONS DE L'EXPROPRIATION**

A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Oise,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, modifié par le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales et qui fixe le siège et le ressort territorial des pôles d'évaluation domaniale ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département de l'Aisne le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Décret du 23 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 2 août 2021 fixant au 1er septembre 2021 la date d'installation de M. Jean-Luc BRENNER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

- M Stéphane REGULA, Inspecteur principal des finances publiques,
- M Jean BOTTE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Élodie COLLIER, inspectrice des finances publiques,
- M François DE MOREL, inspecteur des finances publiques,
- Mme Delphine GOUY, inspectrice des finances publiques,
- M Renaud GUILLEMIN, inspecteur des finances publiques,
- Mme Catherine HOGREL, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sandrine JAMBOIS, inspectrice des finances publiques,
- M. David PERIE, inspecteur des finances publiques,

sont désignés pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement devant les juridictions de l'expropriation des départements de l'Aisne et de l'Oise en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- et au nom des services expropriants de l'État s'agissant du département de l'Aisne ;
- sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé, s'agissant du département de l'Aisne.

Art. 2. - Toute disposition antérieure au présent arrêté est abrogée.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Oise et dans les locaux de direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Fait à Beauvais, le 1^{er} septembre 2021.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Oise

JEAN-LUC BRENNER



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DOMANIALE**

A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Oise,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, modifié par le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales et qui fixe le siège et le ressort territorial des pôles d'évaluation domaniale ;

Vu le Décret du 23 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 2 août 2021 fixant au 1er septembre 2021 la date d'installation de M. Jean-Luc BRENNER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 donnant délégation de signature en matière domaniale à Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise à compter du 1er septembre 2021 ;

1/3

Décide :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Céline LERAY, administratrice des finances publiques, responsable du pôle État et ressources et Mme Émilie COUJARD, administratrice des finances publiques, responsable du pôle collectivités locales, fiscalité et recouvrement, de la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée M. Thierry PICARD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans les conditions et limites fixées à 160 000 € par an pour les valeurs locatives et 3 000 000 € pour les valeurs vénales ; à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État ;

- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée M. Stéphane REGULA, inspecteur principal des finances publiques, chef du service France Domaine à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans les conditions et limites fixées à 80 000 € par an pour les valeurs locatives et 2 000 000 € pour les valeurs vénales ; à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-après, dans les conditions et limites fixées à ce même article, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

Les délégués sont :

M. Jean BOTTE, inspecteur des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

2/3

Mme Élodie COLLIER, inspectrice des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

M. François DE MOREL, inspecteur des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

Mme Delphine GOUY, inspectrice des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

M. Renaud GUILLEMIN, inspecteur des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

Mme Catherine HOGREL, inspectrice des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

Mme Sandrine JAMBOIS, inspectrice des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

M. David PERIE, inspecteur des finances publiques exerçant les fonctions d'évaluateur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, dans la limite de 60 000 € par an pour les valeurs locatives et 600 000 € pour les valeurs vénales.

ARTICLE 5 : Les évaluations préalables aux décisions de prise à bail par l'État, ainsi que celles concernant les cessions de biens appartenant à l'État sont de la seule compétence du directeur départemental des finances publiques de l'Oise et des responsables de pôles de la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

ARTICLE 6 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rédigé à Beauvais le 1er septembre 2021.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Oise


JEAN-LUC BRENNER

3/3

41

Direction départementale
des Finances publiques de l'Oise
2 rue Molière
60000 Beauvais
Téléphone : 03 44 06 35 35
Mél. : ddftp60@dgfip.finances.gouv.fr

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE

A COMPTEUR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Oise,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1212-25 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 de la direction générale des finances publiques portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le Décret du 23 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 2 août 2021 fixant au 1er septembre 2021 la date d'installation de M. Jean-Luc BRENNER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 donnant délégation de signature en matière domaniale à Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Arrête

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc BRENNER, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 susvisé est exercée par :

.Mme Céline LERAY, administratrice des finances publiques, responsable du pôle État et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

Et, concomitamment ou en son absence ou empêchement par :

.M. Thierry PICARD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État ;

1/2

42

.M. Stéphane REGULA, inspecteur principal des finances publiques, chef du service local du Domaine à la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

ARTICLE 2 : En ce qui concerne les attributions visées sous le n°1 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, la délégation est exercée en outre par M. Jérôme CARPENTIER, inspecteur au service local du Domaine de la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rédigé à Beauvais le 1^{er} septembre 2021. Le directeur départemental des finances publiques de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de
l'Oise,



Jean-Luc BRENNER

Direction départementale
des Finances publiques de l'Oise
2 rue Molière
60000 Beauvais
Téléphone : 03 44 06 35 35
Mél : ddfip60@dgfp.finances.gouv.fr

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

de Monsieur Frédéric FLOQUET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Oise

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Corinne ORZECZOWSKI, préfète du département de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à Monsieur Frédéric FLOQUET, administrateur des finances publiques adjoint, en charge de la division ressources à la direction des finances publiques de l'Oise ;

Accorde par la présente décision :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FLOQUET, la délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur, consentie par l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021, susvisé pourra être exercée :

par les collaborateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Vincent LECLERC, inspecteur des finances publiques, responsable du Budget ;

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Vincent LECLERC :

- Madame Agnès JANIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission ressources humaines et formation professionnelle reçoit la même délégation.

ARTICLE 2 : Toute disposition antérieure contraire est abrogée.

ARTICLE 3 : La présente décision est rédigée à Beauvais le 1^{er} septembre 2021. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

L'administrateur des finances publiques adjoint
responsable de la division ressources de la direction
départementale des finances publiques de l'Oise,,



Frédéric FLOQUET

Direction départementale
des Finances publiques de l'Oise
2 rue Molière
60000 Beauvais
Téléphone : 03 44 06 35 35
Mél. : ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

de Monsieur Frédéric FLOQUET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Oise

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Corinne ORZECZOWSKI, préfète du département de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Frédéric FLOQUET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Oise, à effet de :

décide par la présente décision :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FLOQUET, la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, consentie par l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 susvisé pourra être exercée pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du programme n°156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme n°218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses du programme n°362 « Écologie » - action 362-01 « Rénovation thermique » - et activités :
Construction - extension

Réhabilitation – Rénovation – Isolation
Chauffage – Ventilation – Climatisation
Installation électrique – Éclairage

selon la Convention de délégation de gestion de février 2021 conclue entre le Préfet des Hauts-de-France et le DDFIP de L'Oise.

- les actes et documents relatifs au programme n°723 – « Opérations Immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » pour les opérations estampillées DDFIP ;

par les collaborateurs dont les noms suivent :

Monsieur Vincent LECLERC, inspecteur des finances publiques, responsable du Budget ;

Madame Gaëlle JOUANNIC, inspectrice des finances publiques, responsable du service Immobilier ;

En cas d'empêchement ou d'absence des collaborateurs précités :

Madame Agnès JANIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission ressources humaines et formation professionnelle reçoit la même délégation.

ARTICLE 2 : Une délégation spéciale de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante de la mission budget logistique et immobilier (engagement des dépenses et validation du service fait) des programmes suivants :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du programme n°156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;

- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme n°218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale – hygiène et sécurité » ;

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses du programme n°362 « Écologie » - action 362-01 « Rénovation thermique » - et activités :

Construction - extension
Réhabilitation – Rénovation – Isolation
Chauffage – Ventilation – Climatisation
Installation électrique – Éclairage

selon la Convention de délégation de gestion de février 2021 conclue entre le Préfet des Hauts-de-France et le DDFIP de L'Oise.

- les actes et documents relatifs au programme n°723 – « Opérations Immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour les opérations estampillées DDFIP ;

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Vincent LECLERC, inspecteur des finances publiques, responsable du Budget ;

- Monsieur Frédéric LEGAT, contrôleur des finances publiques, à fin de validation des actes exprimés dans le Portail Formulaire du service Budget ;

- Monsieur Jean-Guy WALTJ, contrôleur principal des finances publiques, à fin de validation des actes exprimés dans le Portail Formulaire du service Budget ;

En cas d'empêchement ou d'absence des collaborateurs précités :

2/3

- Madame Agnès JANIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission ressources humaines et formation professionnelle reçoit la même délégation.

Ces délégations portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

ARTICLE 3 : Une délégation spéciale de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante de la mission ressources humaines et formation professionnelle (engagement des dépenses et validation du service fait) pour les opérations de la direction départementale des finances publiques de L'Oise ;

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Madame Agnès JANIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission ressources humaines et formation professionnelle ;

- Madame Séverine TAHRAT, inspectrice des finances publiques, service des ressources humaines ;

- Madame Nathalie FLEURY, contrôleur des finances publiques, service des ressources humaines ;

Ces délégations portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

ARTICLE 4 : Les précédentes délégations accordées sont annulées.

ARTICLE 5 : La présente décision est rédigée à Beauvais le 1^{er} septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de L'Oise.

L'administrateur des finances publiques adjoint
responsable de la division ressources de la direction
départementale des finances publiques de L'Oise,



Frédéric FLOQUET

3/3